

**Ville de Saint-Pierre-des-Corps**  
**(Indre-et-Loire)**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 11 février 2026**

**Procès-verbal**

-----

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

-----

**Extrait du Registre  
des délibérations du Conseil municipal**

-----

**Séance du mercredi 11 février 2026**

-----

L'An deux mille vingt-six, le mercredi onze février à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps et vice-président de Tours Métropole Val de Loire, en charge de la Politique de la Ville et de la Rénovation Urbaine.

*Convocations adressées le 5 février 2026*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*

*Nombre de conseillers présents : 27*

*Nombre de conseillers votants : 30*

*Nombre de conseillers présents en début de séance : 25*

*Nombre de conseillers votants en début de séance : 30*

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Olivier CONTE, Éloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain DELANCHY, Jeanine MÉTAIS, Mickaël CHAPEAU, Gamzé AK, Alain GARCIA, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Mukerrem AK, Laurence LEFÈVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Gilles FRÉMONT, Pascaline DAUMAIN, Samira MOKADEM, Romain DANGER [à partir de 18h25], Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI [à partir de 19h30], Béatrice GROSLÉRON.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

Annick MARICHAL

procuration à Olivier CONTE

Christophe DE AMORIM

procuration à Alain GARCIA

Annick VOLATIANA

procuration à Jeanine MÉTAIS

Romain DANGER

procuration à Mickaël CHAPEAU [jusqu'à 18h25]

Anis GUELMAMI

procuration à Cyrille JEANNEAU [jusqu'à 19h30]

**ABSENTS** : Emmanuel FRANÇOIS, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Alain DELANCHY

## ORDRE DU JOUR

<b>VŒU :</b> .....	<b>5</b>
2026 02 11 – 01 VŒU PROPOSE PAR LE GROUPE « J’AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS » RELATIF AU STATIONNEMENT SUR NOTRE COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS .....	5
<b>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025 :</b> .....	<b>9</b>
2026 02 11 – 02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025 .....	9
<b>COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION :</b> .....	<b>10</b>
2026 02 11 – 03 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE D’ACCEPTER LES DONS ET LEGS QUI NE SONT GREVES NI DE CONDITIONS NI DE CHARGES, EN APPLICATION DE L’ARTICLE L. 2122-22 ALINEA 9 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.) - BIBLIOTHEQUE .....	10
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</b> .....	<b>11</b>
2026 02 11 – 04 MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D’AGIR DES COMMUNES .....	11
2026 02 11 – 05 CONVENTION SNCF VOYAGEURS – LOCOMOTIVE PLACE DES DÉPORTÉS .....	19
2026 02 11 – 06 PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA COMMISSION COMMUNALE D’ACCESSIBILITE 2024 .....	22
<b>CULTURE :</b> .....	<b>26</b>
2026 02 11 – 07 DON DES ŒUVRES DE JEAN VINDRAS .....	26
2026 02 11 – 08 ADHESION A L’ASSOCIATION « BRUISSEMENTS D’ELLES » .....	28
<b>FINANCES :</b> .....	<b>30</b>
2026 02 11 – 09 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF DE L’EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE .....	30
2026 02 11 – 11 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 — BUDGET PRINCIPAL .....	31
2026 02 11 – 13 B ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE RABATERIE .....	40
2026 02 11 – 09 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF DE L’EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE .....	46
2026 02 11 – 10 FIXATION DES TAUX D’IMPOSITION POUR L’ANNEE 2026 .....	47
2026 02 11 – 11 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 — BUDGET PRINCIPAL .....	48
2026 02 11 – 12 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF DE L’EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE RABATERIE ....	50
2026 02 11 – 13 B ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE RABATERIE .....	52
2026 02 11 – 14 GARANTIE D’EMPRUNT PROJET PETITE ENFANCE CISPEO — CRECHE D’APPLICATION .....	53
2026 02 11 – 15 ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION AU CCAS POUR 2026 .....	56
2026 02 11 – 16 ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS POUR LE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) POUR 2026 .....	57
2026 02 11 – 17 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LES TRAVAUX ADAP — SAINT-PIERRE-DES-CORPS (DROIT COMMUN) .....	59
2026 02 11 – 18 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LES TRAVAUX DE LA DALLE DU GRAND MAIL (DROIT COMMUN) .....	61
2026 02 11 – 19 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURISATION DES BATIMENTS (DROIT COMMUN) .....	62
2026 02 11 – 20 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LES TRAVAUX POMPE A CHALEUR SALLE DE LA MEDAILLE (DROIT COMMUN) .....	63
2026 02 11 – 21 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STERILISATION DE CHATS ERRANTS .....	65
<b>JURIDIQUE :</b> .....	<b>66</b>
2026 02 11 – 22 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DE REPARATION DES DOMMAGES DE LA STRUCTURE SOUTENANT LA DALLE DU GRAND MAIL .....	66
<b>RESSOURCES HUMAINES :</b> .....	<b>67</b>
2026 02 11 – 23 REMUNERATION DU PERSONNEL RECRUTE A TITRE TEMPORAIRE POUR TRAVAILLER L’ETE DANS LES CENTRES DE VACANCES ET DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT .....	67

2026 02 11 – 24 CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ÉCOLES.....	68
2026 02 11 – 25 TABLEAU DES EFFECTIFS 2026 .....	70
<b>SCOLAIRE :</b> .....	<b>71</b>
2026 02 11 – 26 PROJET DE SUBVENTION DE 17 € / ENFANT PAR ECOLE.....	71
<b>SPORT :</b> .....	<b>73</b>
2026 02 11 – 27 SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE USSP ATHLETISME POUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC DES HAIES DU STADE CAMELINAT .....	73
<b>URBANISME :</b> .....	<b>74</b>
2026 02 11 – 28 APPROBATION D’UN PROTOCOLE D’ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE PROMEO POUR LE VERSEMENT D’UNE INDEMNITE D’IMMOBILISATION .....	74
<b>VIE LOCALE :</b> .....	<b>75</b>
2026 02 11 – 29 REMBOURSEMENT DE LOCATION DE LA SALLE JOLIO-CURIE .....	75
<b>QUESTIONS ORALES :</b> .....	<b>77</b>
1. QUESTION ORALE DU GROUPE « AGIR ENSEMBLE » PORTANT SUR LES ŒUVRES D’ART DE MICHEL AUDIARD POUR LE PARVIS DE LA GARE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS .....	77
2. QUESTION ORALE DU GROUPE « J’AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS » CONCERNANT LE DÉMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS .....	78

*La séance est ouverte à 18 heures et cinq minutes.*

**M. CONTE** : Merci à tous d'être présents ce soir. Je vous remercie.

Afin d'assurer la sérénité des débats et conformément au règlement intérieur, je souhaite rappeler à l'Assemblée les règles suivantes :

- Le Maire étant le président de droit du Conseil municipal, il dirige les débats et déclare la séance close lorsque l'ordre du jour est épuisé.
- Le public peut accéder librement au Conseil municipal et occuper les places réservées dans la salle.
- Il n'est autorisé aucun déplacement, aucune remarque d'approbation, ni même de désapprobation.
- Toute personne qui trouble l'ordre peut être expulsée de la salle du Conseil.
- En cas d'entrave, la séance pourra être suspendue pour faire l'objet d'une demande de tenue à huis clos par voie de vote.
- Je rappelle qu'il est important pour la bonne tenue de ce Conseil de se tenir à l'ordre du jour. Tout aparté peut être exclu du débat.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps du 11 février est donc ouverte. Je désigne Monsieur Delanchy comme secrétaire de séance.

***Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur Alain DELANCHY.***

**M. CONTE** : Je vous énumère les pouvoirs qui m'ont été communiqués :

- Monsieur Anis Guelmami donne pouvoir à Monsieur Cyrille Jeanneau jusqu'à son arrivée.
- Monsieur Romain Danger donne pouvoir à Monsieur Mickaël Chapeau jusqu'à son arrivée.
- Madame Annick Volatiana donne pouvoir à Madame Jeanine Métais.
- Monsieur Christophe De Amorim donne pouvoir à Monsieur Alain Garcia.
- Madame Annick Marichal donne pouvoir à Monsieur le Maire.
- Enfin, Madame Samira Mokadem donnera pouvoir à Monsieur Amin Brimou à son départ à 20 h 30.

Nous allons donc commencer ce Conseil municipal. Et avant toute chose, on commence par les vœux. Monsieur Jeanneau, la parole est à vous.

**M. JEANNEAU** : Merci, Monsieur le Maire. Vous excuserez ma voix qui est prise par un rhume, en espérant que je sois suffisamment audible.

**VŒU :**

**2026 02 11 – 01 Vœu proposé par le groupe « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps » relatif au stationnement sur notre commune de Saint-Pierre-des-Corps**

*Rapporteur : M. Cyrille JEANNEAU*

*Pendant près de six ans, la majorité actuelle a modifié certaines places de stationnement passant d'une zone bleue (zone à stationnement gratuit, mais de courte durée) à une zone blanche (stationnement payant géré par une société privée). Ainsi, la zone bleue a subi une réduction passant de quatre heures à deux heures, à cela s'ajoute la création de places de courte durée, mais en nombre insuffisant pour permettre aux commerces de mieux vivre.*

*Ces décisions ne permettent pas de répondre aux demandes de nos habitants.*

*Quid d'une véritable gestion des stationnements sur notre ville ? Et nous ne parlerons pas ici des stationnements vélos, quasi inexistantes.*

*Par ce vœu, le groupe J'Aime-Saint-Pierre-des-Corps demande au Conseil municipal d'établir un plan de stationnement :*

- afin de permettre le doublement des places en jaune pour accompagner le commerce de centre-ville ;*
- de réduire le stationnement en zone blanche afin d'avoir une véritable gestion publique des stationnements ;*
- de repasser les zones bleues de deux heures à quatre heures.*

**M. CONTE :** Bien. Y a-t-il des prises de parole ?

**M. ROSMORDUC :** Oui du coup, il y a une question qui se pose. Nous, sur le vœu, nous sommes assez réservés, et je voudrais juste évoquer le passage de deux heures à quatre heures, par rapport aux stationnements relatifs aux commerces. Nous nous interrogeons, car c'est vrai que pour les commerces, le stationnement en zone bleue peut poser question parce qu'il y a des craintes de se déplacer pour certains clients, et cela semble être potentiellement un frein. En revanche, le passer à quatre heures, on n'a pas de certitude dessus, mais c'est peut-être aussi prendre le risque d'avoir, pour le coup, des stationnements ventouses, on va dire, que ce soit de la part de riverains ou d'autres, qui peuvent venir aussi contraindre l'activité commerciale.

Donc c'est compliqué de prendre ce passage-là du vœu, comme ça, sans disposer d'une étude vraiment de fond et d'un travail de fond avec les commerçants, pour voir ce qu'il est possible de faire pour répondre au mieux des besoins. Ce travail de fond nous paraîtrait plus judicieux que demander d'emblée quatre heures de stationnement au lieu de deux, alors que la conséquence pourrait s'avérer pire que l'état actuel.

**M. CONTE :** Monsieur Jeanneau ?

**M. JEANNEAU :** Oui, je rejoins Cédric Rosmorduc sur le fait qu'en effet, passer comme ça abruptement, enfin du moins revenir à ce qui était évoqué paraîtrait un peu incongru. Cela étant, aujourd'hui, le stationnement à deux heures ne convient pas et le stationnement en jaune, on va dire ça comme ça, ne convient pas non plus. Donc, au vu des difficultés que peuvent avoir les commerçants actuellement, il faut aussi d'abord, en effet, faire des stationnements en jaune de manière plus conséquente. Je rappelle le débat que nous avons eu, entre autres sur l'avenue de la République où la demande était de quatre voire six places de stationnement, et malheureusement il n'y avait eu que deux places : ça c'était du temps d'Emmanuel François et aujourd'hui, on voit les difficultés. Donc il faut vraiment aller rapidement sur cela.

Et en fait, je pense que le temps de l'étude pourra se faire dans un temps ultérieur, mais là aujourd'hui, il faut gérer un « choc de stationnement » entre guillemets, et permettre l'accompagnement des commerces aujourd'hui. Je dis donc « oui » aux remarques de Cédric Rosmorduc, mais malheureusement aujourd'hui, nous sommes dans une urgence qui n'est pas satisfaisante pour plus tard. Et je ne parle pas, je répète, des stationnements vélos parce que je vois que Catherine Bonneau lève la main ! Alors bien sûr, c'est logique d'avoir des stationnements vélos, qui n'existent pas à ce jour : c'est ce que nous avons évoqué dans notre vœu.

**M. CONTE :** Oui, Madame Bonneau.

**Mme BONNEAU :** Si je peux permettre, le problème ce n'est pas seulement le stationnement vélo. Le problème aussi c'est le fait d'augmenter les places de stationnement en voiture, parce que c'est

marqué dans le vœu. Je veux dire que ça n'accompagne pas un changement d'habitudes des gens. Notre ville n'est pas très grande, il y a beaucoup de choses qu'on peut faire à pied, ou éventuellement à vélo quand on a la chance de pouvoir en faire. Donc je ne suis pas sûre que tout cela donne un bon signe, voilà. Mais peut-être ai-je mal compris le vœu ?

**M. JEANNEAU** : Alors oui en effet, en fait nous ne parlons pas d'augmenter le nombre de places de stationnement.

**M. CONTE** : La parole est à vous, Monsieur Jeanneau !

**M. JEANNEAU** : Oui, merci. Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre de places de stationnement. D'ailleurs quand on lit le vœu, concrètement rien n'est marqué à ce niveau-là. Il s'agit en fait d'adopter une gestion différente de ce qui se fait actuellement, Madame Bonneau : donc il n'y a aucune augmentation de places. Il y a juste, premièrement, la mise en place d'une gestion publique plus importante, et deuxièmement, le fait de retravailler sur ces places de stationnement, de sorte qu'elles soient plus adaptées à la vie des habitants de Saint-Pierre-des-Corps et d'ailleurs.

Merci.

**M. CONTE** : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Rosmorduc.

**M. ROSMORDUC** : Alors ce n'est pas pour refaire du ping-pong, mais juste pour préciser que nous, ce n'est pas l'ensemble du vœu qui nous pose question. Sur l'idée de places réservées aux commerces, là nous disons oui, devant les commerces.

En revanche, sur un vœu fourre-tout qui demande des places pour le commerce et de passer de quatre heures à deux heures pour les zones bleues, eh bien disons que nous nous interrogeons vraiment sur cette pertinence-là. Voilà donc nous sommes plutôt surs de l'abstention, mais ce sera la dernière prise de parole là-dessus. C'est vraiment sur le passage des quatre heures à deux heures en zone bleue que nous sommes très dubitatifs.

**M. CONTE** : Monsieur Jeanneau.

**M. JEANNEAU** [*riant*] : Désolé de vous piquer, Monsieur Rosmorduc, je dirais que nous sommes habitués à ce pinaillage, comme on dit !

Pardon ? Oui tout à fait, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !

Je dirais juste qu'un vœu, c'est toujours une question d'intention. Or l'intention que nous avons vue pendant ces six ans de mandat, c'est celle d'essayer de réduire, par différents éléments, les places de stationnement sauf que je ne pense pas qu'il s'agissait d'une volonté réelle. Aujourd'hui, ce que nous demandons, et je pense que cela pourrait satisfaire Monsieur Rosmorduc, c'est une gestion publique plus importante de ces places de stationnement parce que bon, le privé, je ne suis pas sûr que ce soit très intéressant pour la ville. Et c'est cette intention-là qui est mise, celle de faire place à une gestion publique des stationnements, et non pas à une gestion privée qui rapporte peu à la Ville et qui, surtout, pose énormément de soucis.

Donc nous disons « oui » à des places jaunes plus importantes, « oui » à des places de stationnement pour les vélos, et « oui » à une gestion publique. Merci.

**M. CONTE** : Bien. Alors, pour notre part : en fait, la politique, ça m'a toujours intéressé, notamment dès l'instant où ça touche et que ça apporte quelque chose à la population, ça oui. Mais pas forcément, en revanche, quand ça sert à une cause. Or en recevant ce vœu, nous nous sommes posé longuement la question de savoir quel était le but recherché, et surtout sa temporalité.

Et en fait, peut-être qu'il s'agissait de repenser les plans de circulation et les parkings automobiles : on retrouve là les questions de la zone bleue, des quatre heures de stationnement... À cela s'ajoutent celles du parking gare, covoiturage et relais, et de l'apaisement des axes rapides.

Mais sur la temporalité, c'est le dernier Conseil municipal du mandat. Donc souhaiter que le Conseil municipal travaille dans cette temporalité, cela paraît compliqué... Et donc la question suivante qui se pose, c'est : « Comment allons-nous voter ce vœu ? » Est-ce qu'on vote pour ? Cela signifierait que là, nous lancerions tout de suite les travaux. Donc, on demanderait aux services de travailler pour faire une Commission générale entre le 8 et le 13 mars ! Le 13 au soir à 18 heures par exemple... Bon en termes de respect pour les Conseillers, ce n'est pas terrible...

Nous pourrions aussi nous abstenir, mais cela voudrait dire que le vœu pourrait être voté malgré tout. Ou alors, nous pourrions voter contre, mais après, on aurait dit que « la majorité ne veut pas travailler », etc.

Mais il y a une chose qui est bien : ça s'appelle l'amendement. Et ce qui est bien avec un amendement, c'est que cela permet d'améliorer une proposition soumise à une assemblée délibérante. Et donc pour ce vœu, la proposition de notre groupe serait celle-ci :

*« Par ce vœu, le groupe J'Aime Saint-Pierre*

et là notre amendement commence :

*souhaite que le nouveau Conseil municipal, qui sera élu en mars prochain, lance dès le début du mandat une étude de circulation et de stationnement sur l'ensemble de la ville. »*

Voilà et je vous propose de supprimer la suite du vœu.

Bien !

**M. JEANNEAU** : Pour notre part, nous voterons pour cet amendement. C'est une bonne chose, ça permettra de changer ce qui a pu être fait pendant ces six ans, du moins, pendant lesquels on picorait par-ci par-là, etc. Il n'y avait pas de vision. Donc, enfin, le prochain Conseil municipal aura une vision sur le stationnement sur notre ville, c'est une bonne chose. Mais six ans d'attente, c'est quand même long !

**M. CONTE** : Merci Monsieur Jeanneau, mais nous n'avons pas du tout la même façon de voir les choses.

Qui est contre cet amendement ? Y a-t-il des abstentions ?

***Le groupe « Saint-Pierre Autrement » propose d'amender le vœu au moyen de l'amendement suivant, en remplacement du dernier paragraphe du vœu :***

***« Par ce vœu, le groupe J'Aime Saint-Pierre-des-Corps souhaite que le nouveau Conseil municipal, qui sera élu en mars prochain, lance dès le début du mandat, une étude de circulation et de stationnement sur l'ensemble de la ville »***

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil Municipal adopte l'amendement à l'unanimité. (30 voix pour)***

**[TIME CODE : 10 min 25 s]**

**M. CONTE** : Donc l'amendement est adopté à l'unanimité. Pour le vœu amendé, y a-t-il des contres ? Des abstentions ?

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), adopte le vœu tel qu'amendé ci-dessus.***

**[TIME CODE : 10 min 35 s]**

**M. CONTE** : Je vous remercie.

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025 :**

### **2026 02 11 – 02 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.*

*Les éventuelles remarques des élus doivent être transmises 48 heures avant la séance d'approbation. Elles seront vérifiées par le secrétariat général au sein de l'enregistrement, pour éventuelles prises en compte dans le procès-verbal.*

*Énumération des remarques notifiées : /*

*Monsieur le Maire demande aux élus présents à la précédente séance de se prononcer.*

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu,*

*Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 17 décembre 2025 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 17 décembre 2025.*

**M. CONTE** : Nous allons donc commencer l'ordre du jour du Conseil municipal avec l'approbation du procès-verbal du Conseil du 17 décembre 2025.

Pas de remarques ?

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :***

- ***approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 17 décembre 2025 ;***
- ***autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 17 décembre 2025.***

**[TIME CODE : 11 min]**

## COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION :

### 2026 02 11 – 03 Compte rendu de la délégation accordée au Maire d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, en application de l'article I. 2122-22 alinéa 9 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) - Bibliothèque

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération N° 2024 10 09-04 en date du 9 octobre 2024, il a été donné délégation au Maire en matière de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Il s'agit d'informer le Conseil municipal des décisions prises en vertu de cette délégation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

date	objet	Noms	Adresses	Attributaire
3 juin 2025	Don d'archives privées <ul style="list-style-type: none"><li>• Le train jaune</li><li>• Trains touristiques en France</li><li>• Le chemin de fer de la baie de Somme</li><li>• Le Transsibérien Moscou-Vladivostok</li><li>• À bord des trains mythiques</li><li>• L'orient-Express</li></ul>	Bibliothèque Universitaire St-Serge	57 quai Félix Faure 49055 Angers Cedex2	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
6 novembre 2025	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les Locomotives-tenders de route T2 et T4</li><li>• De Paris St-Lazare à Versailles et St-Nom la Bretèche (1839-2007)</li></ul>	Mme WYART Virginie	132 rue Hoche 93100 Montreuil	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

18 novembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'autre Enfer</li> <li>• Indicateur Chaix. Réseau P.O.MIDI Tirage du 4 avril 1937</li> <li>• Chaix Indicateur officiel de la SNCF Region Sud-Ouest 27 septembre 1970</li> </ul>	Bibliothèque de Tours	2 bis avenue André Malraux  37000 Tours	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
---------------------	--	--------------------------	--	----------------------------

*L'exposé de M. CHAPEAU entendu,*

*Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 9 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.*

**M. CHAPEAU :** Vous le savez, notre bibliothèque dispose d'un fonds « chemin de fer » qui est devenu, grâce à sa qualité, un référent pour la Bibliothèque Nationale de France.

Je profite de ce Conseil municipal pour remercier, au nom de l'ensemble du Conseil, les agents en charge de ce fonds. Aujourd'hui grâce aux liens qu'ils ont su créer avec les structures, mais aussi avec les associations de cheminots, les dons sont de plus en plus nombreux.

Le compte-rendu de délégation qui vous est présenté informe le Conseil municipal des décisions prises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Vous verrez qu'il y a deux bibliothèques : une bibliothèque à Angers et une bibliothèque à Tours. Lors de leurs désherbages, ils ont décidé de se séparer de documents importants dans le cadre du chemin de fer, et de les confier à notre bibliothèque. Il y a aussi une famille de Montreuil qui disposait de documents et qui a décidé, parce que ce fonds est important, de nous les donner.

Nous remercions ces familles et nous remercions ces bibliothèques de reconnaître le travail fait à Saint-Pierre-des-Corps.

**M. CONTE :** Pas de prises de parole ? C'est une prise d'acte. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

***Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 9 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.***

[TIME CODE : 12 min 25 s]

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

***Arrivée en séance de Monsieur Romain DANGER à 18 h 25. Le nombre de conseillers présents passe à 26. Le total des votants reste inchangé à 30.***

**2026 02 11 – 04 Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu le courrier de l'Association des Maires de France (AMF) reçu en date du 12 décembre 2025,*

*Vu le soutien de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps aux éléments présentés dans la note de présentation jointe à la présente,*

*Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal.*

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu,*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'approuver la motion proposée par l'Association des Maires de France (AMF) et qui statue sur les éléments ci-dessous :*

- *la suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an, mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;*
- *la suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie « à l'euro près » ;*
- *la suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;*
- *la suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;*
- *la suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;*
- *la suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.*

*Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un État fort sur ses missions essentielles et de communes libres. À l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.*

**M. CONTE :** Le sujet suivant est une motion qui nous a été transmise par l'Association des Maires de France, à l'ensemble des communes de France. Je vous propose de la lire si vous voulez, pour que le public en ait connaissance.

*« Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.*

*La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale et les moyens dont disposent les collectivités, pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un État toujours plus centralisateur qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publique des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.*

*À l'occasion du 107<sup>ème</sup> Congrès des Maires, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité ainsi que de propositions concrètes.*

*La commune de Saint-Pierre-des-Corps partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :*

- *la libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'État ou toute autre collectivité ;*
- *l'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres, qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;*
- *la subsidiarité qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de*

*compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute “différenciation” des compétences entre collectivités d’une même catégorie.*

*La commune de Saint-Pierre-des-Corps s’oppose donc à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.*

*Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d’agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l’Association des Maires de France sur :*

- *le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;*
- *un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d’action des communes ;*
- *une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d’urbanisme et de commandes publiques, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu’il y a 20 ans. Et pourtant, c’est l’inverse qui se produit.*

*Enfin, le pouvoir d’agir implique des moyens. L’État doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté en 2026, cela impose :*

- *la suppression du DILICO [Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités], qui ne devait être instauré que pour un an, mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;*
- *la suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie “à l’euro près” ;*
- *la suppression des modifications du FCTVA [Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée], qui doit demeurer un remboursement ;*
- *la suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;*
- *la suppression du gel de la DGF [Dotation Globale de Fonctionnement] et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;*
- *la suppression de l’augmentation des cotisations CNRACL [Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales], qui n’est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.*

*Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d’un État fort sur ses missions essentielles et de communes libres.*

*À l’heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l’action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance. »*

Tel est l’objet de la présente délibération. Et c’est vrai que cette motion a fait souvent écho à des débats que nous avons eus ensemble, sur l’État qui veut quitter ses obligations.

Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS :** Oui, merci Monsieur le Maire. Finalement, le groupe AGT [A GaucheS Toute !] va souscrire à cette délibération. Nous aurions souhaité rajouter deux phrases à la fin de la délibération que vous nous avez proposée, mais qui vont dans le sens que vous avez évoqué, il n’y a pas de souci.

Donc voilà, nous souhaiterions que cette délibération soit conclue de la manière suivante :

« - et demande au Premier Ministre de prendre en compte la demande des Maires de France en faveur de la liberté locale et des moyens d'agir pour les communes ;

- et adresse la motion de soutien à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, aux députés et sénateurs d'Indre-et-Loire afin que ceux-ci puissent le relayer auprès du gouvernement et du Parlement. »

**M. CONTE** : Oui c'est possible, oui ça me va bien. Y a-t-il des questions par rapport à cette proposition ?

Oui, Monsieur Jeanneau ? Ah pardon OK : il y avait d'abord Madame Lenoble, puis Madame Bonneau et Monsieur Jeanneau. Madame Lenoble !

**Mme LENOBLE** : Moi je voudrais intervenir un petit peu, évoquer ce qui me semble être essentiel et indispensable, c'est-à-dire les solutions qui peuvent permettre finalement la mise en œuvre de tout ce qui est inscrit dans la motion. Parce que finalement, l'argent, il faut le trouver, et ça, ce sont des choix politiques. Donc je veux juste soumettre quelques éléments à votre réflexion, ça ne sera pas long.

Saint-Pierre-des-Corps est Ville de Paix. Comment nous exprimons-nous par rapport au budget de l'armement, par exemple, qui est en augmentation permanente depuis quelques années et qui mobilise des sommes considérables ? 64 milliards d'euros sont prévus en 2027 : c'est la multiplication par deux de ce budget depuis 2017. 413 milliards d'euros ont été dépensés pour l'armement, pour les œuvres de mort, le risque de faire mourir les gens : c'est ça, la guerre. Sur cette période, 413 milliards ont été mobilisés pour une œuvre de guerre.

Voilà, donc c'est autant de richesses dont le choix n'est jamais, finalement, remis en question par quiconque... enfin si, par les militants de la paix, alors que ces sommes font terriblement défaut à l'éducation : on nous parle de moins 4 000 postes ! Alors certes, il y a une baisse du nombre d'enfants, il y a une baisse de la démographie, mais ces postes-là pourraient tellement être utilisés pour améliorer les conditions de scolarité des enfants, qui en ont tellement besoin !

Ça manque aussi terriblement à la santé. On sait les difficultés dans l'hôpital public, je ne reviens pas dessus. Ça manque à la santé mentale dont on parle beaucoup, on voit des enfants qui dérapent complètement, qui poignent leurs professeurs et dont on sait bien qu'ils ne sont pas des assassins : ce sont des enfants en souffrance, des enfants qui ne vont pas bien du tout. Ça manque à la culture, au monde associatif, dont les budgets sont rognés en permanence.

Donc ça, c'est un premier choix. Il y a aussi les 211 milliards d'euros qui ont été mis en évidence par la Commission d'enquête parlementaire, sur la hauteur des fonds publics qui sont donnés aux grandes entreprises, sans contrepartie.

Et puis il y a le débat sur la fiscalité, la taxe Zucman que la majorité présidentielle et les amis politiques de notre Maire, hélas, ont refusé de voter. Pour mémoire, cette taxe Zucman portait sur 2 % ! 2 % de revenus qui se comptent par ailleurs par centaines de millions, voilà ! Donc je voulais évoquer ce sujet parce qu'il serait bien que...

**M. CONTE** [*l'interrompant*] : Là, je n'ai pas bien compris...

**Mme LENOBLE** : J'ai juste dit que vous vous dites apolitique, Monsieur le Maire, mais je pense que vous ne l'êtes pas. Je pense que vous partagez les décisions politiques prises concernant ces sujets... Vous n'écoutez pas !

**M. CONTE** : Non, mais Madame, je cherche à savoir ce que vous entendez par « mes amis politiques ». Je ne vois pas le lien avec la délibération.

**Mme LENOBLE** : Ah ben le lien, c'est « où prendre l'argent pour mettre en œuvre tout ce qu'on nous dit là ? », et que je partage complètement, moi ! Mais il faudra trouver l'argent pour faire ça.

**M. CONTE** : Madame Lenoble...

**Mme LENOBLE** : C'étaient des pistes de réflexion, voilà.

**M. CONTE** : Il y a une phrase toute simple, et c'est ce qui est noté par tous les Maires de France : l'État doit se réformer. Pourquoi une commune doit faire des...

**Mme LENOBLE** [*l'interrompant*] : Non, mais « l'État doit se réformer », mais il doit prendre l'argent là où il est aussi !

**M. CONTE** : Mais peut-être que justement, quand l'État va se réformer, il va pouvoir aussi trouver des sources de financement différentes. Et peut-être arrêter les gabegies de certaines agences et autres...

**Mme LENOBLE** : Oui, on entend beaucoup parler de ça. Mais la gabegie quand même, la gabegie des 211 milliards d'euros et la gabegie des multimillionnaires qu'on ne veut pas taxer, qu'on ne veut pas imposer, eh bien ça, quand même, c'est une belle gabegie !

J'espère que vous la partagez avec moi.

**M. CONTE** : Ce n'est pas le sujet.

**Mme LENOBLE** : Ben si, c'est le sujet ! Il faut trouver l'argent !

**M. CONTE** : Aujourd'hui on contraint les collectivités à financer le déficit de l'État, alors que les collectivités se contraignent à être à l'équilibre chaque fois, voilà. Et aujourd'hui, pourquoi celui qui veut nous demander de faire les choses comme il faut, lui, ne le fait pas ? Donc pour retrouver tous ses moyens de financement, l'État devra le faire en se réformant.

Et sur ce point, il revient aussi à l'ensemble des parlementaires de lancer le travail nécessaire. Et là, comme vous m'attaquez sur « mes amis politiques » et je mets des guillemets, je peux aussi vous parler de vos propres amis politiques qui créent d'autres nouvelles taxes, et qui surtaxent les entreprises ! On est quand même le pays le plus taxé, voilà. Et on parle, on dit qu'on votera une censure en cas d'usage du 49-3 et finalement, bon ben finalement, « ce n'est pas si mal » ! Bon, ben OK...

Donc je pense que ce n'est pas le débat. Aujourd'hui, le texte de cette motion qui nous est proposée émane purement de l'Association des Maires de France, relayé par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire. Il consiste vraiment à dire que voilà, les Maires, les communes en ont ras le bol de se faire ratiboiser, ils en ont ras le bol d'être toujours obligés de faire des choses à l'équilibre et de contribuer à un État dépensier, qui ne sait pas gérer son argent.

C'est donc cela finalement, le fond de cette motion. Et c'est aujourd'hui ce que nous voulons porter, ce que l'ensemble de ce Conseil municipal porte... Et peu importe le dogmatisme politique que chacun peut avoir, peu importe : c'est l'ensemble du Conseil. Voilà. Madame Bonneau ?

**Mme BONNEAU** : En ce qui nous concerne, nous avons beaucoup réfléchi et nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Nous sommes tout à fait d'accord sur la liste et finalement cette délibération, si nous avons bien compris, elle ne porte que sur le fait d'approuver la suppression du DILICO, la suppression de la réduction [*de la compensation des impôts économiques supprimés*], la suppression des modifications [*du FCTVA*], etc., etc.

En revanche, nous ne sommes pas du tout certains que la liberté locale soit la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Nous pensons qu'il faut des règles pour tout le monde, les mêmes pour toutes les communes. Donc je veux dire qu'après, il faut aussi prendre en compte éventuellement leurs spécificités, mais de là à demander « un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes », eh bien, en fait, ça dépend lesquels, car il peut y avoir des moyens d'action qui ne sont pas terribles ! En tout cas pour nous.

Par ailleurs aussi, réduire les contraintes sur l'urbanisme, simplifier les choses, faire que ça aille plus vite, OK... En revanche, laisser faire les communes toutes seules en matière d'urbanisation quelle qu'elle soit, moi, ça me pose question, voilà. C'est vrai que cela revient toujours au débat sur la centralisation, avec des règles comme ça. Après, oui, c'est compliqué, il y a des procédures à respecter, mais il n'empêche que cela peut aussi contribuer à préserver un certain nombre de choses intangibles et qui me semblent importantes.

Par exemple, quand on voit... Et cet exemple fonctionne dans les deux sens, d'ailleurs. Quand on voit aux États-Unis ce qu'il se passe, où nous avons d'un côté des États qui suppriment eux-mêmes l'avortement, etc., ou qui chassent les migrants. Et il y en a d'autres qui se soulèvent, et des villes qui se soulèvent contre ça. Eh bien, quelque part, la liberté individuelle va aussi un peu contre la liberté de tout le monde, et les communes aussi. Donc nous, nous allons nous abstenir.

**M. CONTE** : Non, mais j'entends complètement votre explication. Après, la liberté impose quand même des règles, mais quand on parle de « nouvelles contraintes », il s'agit typiquement des délibérations que nous avons dû prendre en urgence, au dernier Conseil municipal, pour être sûrs d'obtenir les subventions pour des projets qui vont être mis en œuvre ! Parce que si nous n'avions pas répondu en temps et en heure, nous perdions ces subventions.

En fait, le problème ce sont toutes ces règles qui tombent d'on ne sait où, et qui nous empêchent de travailler sereinement aux projets. Aujourd'hui pour construire un projet, ce n'est pas possible, c'est trop long, c'est bien trop long. Et c'est trop long surtout pour les habitants, pour le contribuable, c'est bien trop long ! Voilà...

Donc en fait, la liberté, oui, mais pas à n'importe quel prix non plus, il faut qu'il y ait quand même des règles. Sur l'urbanisme bien sûr, on ne fait pas n'importe quoi, mais aujourd'hui, on a créé des règles et même des « sur règles », etc. Donc à la fin, cela devient indigeste, cela devient compliqué et d'ailleurs, on en arrive à faire n'importe quoi avec toutes les règles qui sont mises en place.

Il y avait ensuite Monsieur Jeanneau, je crois, oui !

**M. JEANNEAU** : Alors à ceux qui nous écoutent et ceux qui sont présents autour du public, il faut quand même rappeler que l'AMF est une association transpartisane, autrement dit, il y a aussi bien des Maires de gauche que de droite qui discutent ensemble.

Ce texte en fait, c'est un texte de consensus, on va dire de compromis par rapport à tous ceux qui peuvent exister : entre ceux qui sont pour la décentralisation la plus importante, et ceux qui sont pour une centralisation, quelque peu étonnante quand on est Maire, mais qui peut s'entendre.

Je vais revenir sur le discours que vous tenez en disant « on ne peut rien faire, on ne peut pas faire », etc. Je dirais qu'en fait, c'est le boulot de chaque élu de se dire qu'à un moment donné, eh bien oui, on a des contraintes : on a tout le temps des contraintes, concrètement. Et puis, on fait avec, et les taxes sont normalement prévues pour un rééquilibrage de la société. Les règlements sont là aussi pour éviter les abus. Donc oui à des taxes, oui à des règlements qui permettent justement qu'on n'ait pas d'abus.

Alors, peut-être que d'un côté, il y a un effet de balancier qui se trouve être très fort d'un côté, par rapport à ce qui a été abusé, c'est sûr... mais tout se situe au niveau de l'équilibre. Et ça, aujourd'hui, en effet, l'État a du mal à équilibrer, peut-être parce que les préfetures ont seulement un contrôle a

*posteriori* et non pas *a priori*, etc., mais cela va dans le sens de l'histoire d'une meilleure décentralisation, d'une meilleure subsidiarité qui permet justement que les collectivités locales puissent exister. Et qu'elles puissent faire avec ce qu'elles ont, de manière à répondre aux habitants. Merci.

**M. CONTE** : Merci, Monsieur Jeanneau, d'interpréter toujours ce que je pense ! Et il me semble ne pas avoir dit qu'on ne pouvait rien faire, voilà... Au contraire, j'ai surtout dit que c'était long à mettre en œuvre, ce n'est pas la même chose. Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC** : Oui du coup, pour faire un petit peu la synthèse entre ce que pouvait dire Sylvie Lenoble et ce qu'a défendu effectivement Catherine Bonneau, la question est celle du lien qui est tout de suite fait entre libertés locales et décentralisation, comme si finalement tout irait mieux après. Sauf que non la décentralisation, c'est aussi ce qui a créé les déséquilibres entre les territoires. Alors ça ne veut pas dire qu'il faut revenir à un État ultra centralisé, mais si les dispositifs de compensation ou de péréquation ne jouent finalement absolument pas le jeu, c'est bien parce que les recettes sur les entreprises, sur les activités entrepreneuriales créent effectivement de grosses disparités entre les collectivités. Depuis que les recettes économiques sont parties sur l'intercommunalité, on a des collectivités qui peuvent commencer avec un solde négatif, alors que d'autres continuent à toucher des centaines ou des millions d'euros.

Donc faire de la décentralisation un principe politique, en faire l'alpha et l'oméga qui va tout résoudre, nous pensons que c'est vraiment du bluff et qu'en fait, la décentralisation n'est le gage ni d'une démocratie vivante, ni d'une réelle proximité avec les habitants, ni d'une égalité des territoires. Cela dit, la question de savoir « où prend-on l'argent ? », ça, oui, effectivement, nous souscrivons à ce que disait Sylvie Lenoble tout à l'heure. Et la vraie question, c'est de déterminer comment on redistribue cet argent : la question est celle de la péréquation et de la compensation entre les territoires, et non pas de savoir si on a le droit de décider de telle ou telle chose.

Vous savez, il y a des penseurs en droit constitutionnel qui disaient que « décentralisation ou déconcentration, c'est un faux sujet ». Ce qu'il faut, c'est rapprocher la décision du citoyen et déterminer comment le citoyen peut y prendre part. Donc on pourrait parler de décentration et finalement, peu importe qu'on soit dans la décentralisation ou la déconcentration. Je veux dire qu'il s'agit là d'un débat qui a plus de 20 ans, donc c'est toujours rigolo de s'arc-bouter sur des principes comme ça...

Ensuite, là, quand vous dites après que « tout va trop lentement et tout », c'est vrai que cette position de l'AMF s'inscrit quand même dans une temporalité politique où le sujet a consisté à rajouter trop de normes. Mais donc, au motif des normes, nous reviendrions sur le principe de la ZAN, de la « Zéro Artificialisation Nette » ? En gros, ce serait trop compliqué de construire, donc allégeons-nous des normes ! Et effectivement, continuons à grignoter « pour la liberté », au nom de la « liberté locale », les terrains qui sont encore naturels aujourd'hui pour aller construire des lotissements et des choses comme ça... Mais sans se réinterroger sur le fond !

Donc là-dessus, il y a une espèce de dogme... Alors peut-être y a-t-il un consensus entre toutes les franges politiques, mais en tous les cas, il est assez dangereux de se dire qu'on s'affranchit de toutes les normes, et de ne pas les lister. Encore une fois, le diable est dans les détails et là quand on dit « trop de lois tuent la collectivité », eh bien, non : par exemple, la ZAN, c'était nécessaire. Réfléchir sur le diesel dans le centre-ville, c'était nécessaire. Et sur la manière de le faire, que cela vienne des territoires locaux ou pas, eh bien, dans tous les cas, il faut que ça vienne sur la table, que les citoyens y soient associés.

Donc voilà, la décentralisation n'est pas l'alpha et l'oméga de l'égalité, ni des décisions rationnelles. C'est pourquoi tout le fondement de ce texte-là n'est pas clair pour nous, il n'est pas très correct et il ne correspond pas vraiment à ce que nous pensons. D'où notre abstention.

**M. CONTE** : OK. Monsieur Soulas, pouvez-vous relire l'amendement demandé ?

**M. SOULAS** : Les deux phrases, oui !

À la suite de la dernière phrase, nous proposons donc :

*« et demande au Premier Ministre de prendre en compte la demande des Maires de France en faveur de la liberté locale et des moyens d'agir pour les communes ;*

*- et adresse la motion de soutien à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, aux députés et sénateurs d'Indre-et-Loire afin que ceux-ci puissent le relayer auprès du gouvernement et du Parlement. »*

**M. CONTE** : Donc sur cet amendement, y a-t-il des contres ? Des abstentions ?

**Le groupe « A GaucheS Toute ! » propose l'amendement suivant, à ajouter à la fin de la délibération :**

- *de demander au Premier Ministre de prendre en compte la demande des Maires de France en faveur de la liberté locale et des moyens d'agir pour les communes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre à l'association des Maires de France, et plus largement à toutes institutions permettant la défense des intérêts des collectivités territoriales, et d'adresser la motion de soutien à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, aux députés et sénateurs d'Indre-et-Loire afin que ceux-ci puissent la relayer auprès du gouvernement et du Parlement.*

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 3 abstentions (Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA) adopte l'amendement à la majorité.**

[TIME CODE : 31 min 12 s]

**M. CONTE** : OK. Sur la motion amendée, y a-t-il des contres, des abstentions ?

*Après en avoir délibéré,*

**Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 3 abstentions (Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA) :**

- *approuve la motion proposée par l'Association des Maires de France (AMF) et qui statue sur les éléments ci-dessous :*
  - *la suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an, mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;*
  - *la suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie « à l'euro près » ;*
  - *la suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;*
  - *la suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;*
  - *la suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;*
  - *la suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.*

**Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un État fort sur ses missions essentielles et de**

**communes libres. À l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance ;**

- **demande au Premier Ministre de prendre en compte la demande des Maires de France en faveur de la liberté locale et des moyens d'agir pour les communes ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre à l'association des Maires de France, et plus largement à toutes institutions permettant la défense des intérêts des collectivités territoriales, et d'adresser la motion de soutien à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, aux députés et sénateurs d'Indre-et-Loire afin que ceux-ci puissent la relayer auprès du gouvernement et du Parlement.**

[TIME CODE : 31 min 30 s]

### **2026 02 11 – 05 Convention SNCF Voyageurs – Locomotive place des déportés**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les échanges avec les services de la SNCF depuis décembre 2024,*

*Vu le projet de convention établi entre les parties tel que joint,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal et la volonté de la Ville de garantir des espaces aménagés attractifs qui respectent l'histoire du territoire,*

*Vu l'avis de la Commission générale du 27 janvier 2026,*

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu,*

*Il est proposé au Conseil municipal :*

- *de valider les termes de la convention avec SNCF Voyageurs, dans le cadre de la mise à disposition d'une motrice TGV, pour une mise en œuvre sur la place des Déportés telle que jointe à la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette mise en œuvre.*

**M. CONTE :** Nous passons donc à la Convention pour la locomotive, place des Déportés. Nous en avons parlé au mois d'octobre, c'est un travail initié il y a maintenant deux ans et demi, à la suite de discussions notamment lors des Journées du Patrimoine, afin de remettre une locomotive sur la « place de la Loco », puisqu'elle est appelée communément comme ça...

Donc ce travail avec la SNCF a abouti. Nous l'avons abordé en Commission générale et je vous ai présenté aussi le pourquoi de cette locomotive : il s'agira d'une motrice TGV qui va être prêtée par la SNCF. Sur notre écusson de la Ville, notre blason, on retrouvera la mention de la locomotive 231 E 41 qui est en cours de restauration et qui ne reviendra pas, elle, sur cette place : mais on l'espère tous, elle va être remise sur les voies pour pouvoir rouler. Et l'idée, c'est de faire cette passation de l'histoire avec une locomotive motrice TGV des années 90, qui correspond aussi à la construction de cette gare TGV qu'est cette gare métropolitaine.

Donc voilà, la convention vous a été proposée et comme je l'avais dit, cette locomotive n'arrivera qu'après les élections. Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Oui, merci. Lorsque vous nous avez présenté ce projet la première fois, nous avons évidemment souscrit à cette idée puisqu'effectivement, ce projet porté par la SNCF s'inscrit dans l'histoire de la ville. Mais il n'empêche que nous sommes un peu gênés quand même, sur le contenu de la convention.

Il nous semble qu'aujourd'hui, on n'a pas tous les éléments, et même si on comprend bien l'objet du projet, quel est le coût réel pour la commune ? Quelle est la responsabilité de la commune sur ce projet ? Parce qu'à travers la convention, nous avons cru comprendre que la commune va s'engager à faire en sorte qu'il n'y ait pas de dégradations, et à rendre peut-être un jour cette locomotive en bon état... Enfin voilà, il y a quand même des flous dans cette convention qui nous laissent penser que la commune pourrait se retrouver un peu en difficulté, y compris sur un plan financier.

Donc ce qu'il nous semble c'est que sur le projet, nous sommes tout à fait d'accord. Mais nous souhaiterions que cette délibération soit suspendue pour avoir quand même des compléments d'information via la SNCF, pour que la convention couvre notamment ces questions, à la fois financières et de responsabilité de la commune... À moins que vous ayez peut-être des informations complémentaires ?

**M. CONTE** : Alors, ces informations complémentaires ont été données lors de la Commission générale, à savoir que le coût de transport est entre 10 et 15 000 euros, donc le devis arrive. Et la motrice sera assurée par la commune : le bien va être assuré, le bien matériel va être assuré et tous les ouvrants seront soudés pour que personne ne puisse accéder dedans. Donc après, les seules dégradations qu'il pourra y avoir, ce sera éventuellement un tag ou autres...

Madame Grosliéron ?

**Mme GROSLÉRON** : Je n'étais pas à la Commission générale. Mais si on examine toutes les contraintes qui figurent dans la convention, et donc toutes les dépenses mentionnées comme étant à la charge de la commune... Nous avons le transport pour lequel vous avez indiqué le montant, nous avons la sécurisation de la machine et du site lui-même, l'assurance... Alors OK, la motrice va être assurée et il faudra payer l'assurance. Mais donc on réalise que tout ceci va coûter. Or l'évaluation globale n'a pas été réalisée *a priori*, si je comprends bien.

Et le risque est aussi que cette motrice se dégrade, se détériore au fil des ans, comme la *Pacific*. Or une des clauses précise qu'il s'agit d'un prêt et que la commune doit la rendre dans l'état où elle a été prêtée. Voilà donc on imagine les frais qu'il va falloir mettre sur cet engin et finalement, il me semble que cet argent serait plus utile ailleurs dans la commune.

Et s'il s'agit de combler un emplacement vide sur la place des Déportés, nul doute qu'une solution sera trouvée dans le cadre d'un aménagement plus global dont il est question dans la délibération. Je suis désolée, mais nous voterons contre cette délibération.

**M. CONTE** : C'est noté. Madame Lenoble ?

**Mme LENOBLE** : Oui, vous vous souvenez qu'en Commission générale, j'étais assez sceptique. C'était quelque chose de subjectif et assez personnel, c'est vrai : je ne voyais pas bien pourquoi cette motrice... Même si en effet, on peut se réjouir qu'une motrice TGV soit devenue un symbole pour notre ville parce qu'en d'autres temps, il a fallu se bagarrer beaucoup pour faire venir le TGV à Saint-Pierre-des-Corps. Et la Maire et les élus de l'époque n'avaient pas manqué de mener cette bataille : de ce point de vue, c'est quelque chose qui a permis en effet une vraie ouverture et une vraie émancipation de notre ville.

Mais comme vient de l'évoquer un petit peu Béatrice Grosliéron, au niveau d'AGT nous pensons que cela peut faire quand même l'objet d'un débat. Nous pourrions prendre le temps d'avoir un vrai débat, effectivement, sur comment réoccuper cette place, de manière assez symbolique puisque c'est la place de la Loco, avec des éléments d'histoire... Mais peut-être peut-on aussi imaginer d'autres

choses ? Par exemple, une voiture de train qui soit un peu plus ouverte et qui puisse être utilisée : cela permettrait d'y faire vivre des ateliers pédagogiques, des réunions, des initiatives culturelles...

Tout peut être envisagé, mais cela ne sera pas possible dans cette motrice, qui va prendre beaucoup de place. Et puis en tout cas, selon nous, cela doit faire l'objet d'un vrai débat, d'une vraie initiative citoyenne de réflexion sur ce qu'il peut se passer sur cette place, et de le faire vraiment avec les habitants. Donc il faut se donner le temps : moi je reste très sceptique, voilà, je ne suis pas convaincue...

**M. CONTE** : Bien, merci. Pas d'autres prises de parole ? Non ?

En fait vous l'avez bien dit tout à l'heure, Madame Lenoble, juste en introduction de vos propos : ceci est l'aboutissement de tout le travail qui a été fait par Madame Beaufiles pour que la gare TGV arrive à Saint-Pierre, pour que le TGV arrive à Saint-Pierre. Et on voit d'ailleurs que dans l'avenir, dans le futur, nous allons nous retrouver avec une gare qui va devoir grossir, et ça a apporté un dynamisme important à la ville. Voilà donc ceci est fait dans cet objectif-là.

Il y a une étude qui a été faite et qui a été vue, car effectivement, nous y avons réfléchi en discutant aussi, notamment même avec le Bar de la Loco à côté, en vue de mettre une voiture qui aurait pu constituer aussi un espace de convivialité, etc. Mais là, nous serions rentrés dans des coûts de fonctionnement assez importants. Donc c'est aussi la question du coût, voilà, c'est pour ça que nous sommes arrivés là-dessus.

Et cette réflexion, elle s'est aussi confirmée au fur et à mesure que nous avons discuté avec les gens qui viennent voir notamment la Locomotive dans le Hangar aux avions. Car cette locomotive, tout le monde attend de la revoir sur cette place ! Tous ! Ils nous demandent « quand est-ce qu'elle revient ? » Alors on leur dit « non, elle ne reviendra pas ». Et ils répondent « Ah bon ? Mais qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on y remet ? On y remet un train ? » Voilà, et c'est notre identité. C'est l'identité de Saint-Pierre-des-Corps. Donc je pense qu'il faut en être fier, voilà.

Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC** : Oui, alors nous sommes un peu gênés sur cette délibération parce qu'en Commission, nous avons dit que nous ne nous opposerions pas sur le principe, etc. Il y avait plutôt un consensus. Vous aviez proposé ce projet en Commission, justement à la suite d'un Conseil municipal lors duquel une petite émotion s'était fait ressentir, à l'unanimité, sur le retrait de l'ancienne locomotive. Et en effet, vous aviez plutôt mandat pour travailler en vue d'accueillir une nouvelle locomotive : donc le boulot a été fait, et pour le coup cela va dans le sens qui était ressorti de ce Conseil municipal.

Alors, nous, effectivement, en Commission, nous nous sommes interrogés sur la place : prévoit-on un aménagement global ou pas ? Est-ce qu'un jeu ne serait pas mieux ? Sachant qu'un jeu, c'est bien tant qu'il y a des enfants, mais quand il n'y en a plus, ça ne sert plus non plus des masses... Enfin donc, voilà, ce n'est pas simple, et il nous manquait vraiment un petit sujet de travail véritablement à fond. Mais on avait envie aussi de faire confiance d'un certain côté puisque vous aviez eu ce mandat, par ce Conseil municipal-là, pour retravailler le sujet...

Donc voilà, nous sommes plus sur de l'abstention sur cette délibération. C'est vrai que l'idée d'un wagon qui s'ouvre, avec une participation à l'intérieur où on puisse en faire quelque chose, ce serait plutôt positif. Alors vous avez raison, cela coûtera encore plus cher, il y aura encore plus de contraintes et il n'y aura pas la même assurance derrière. Mais après, il y aura un usage, donc voilà, nous, nous ne sommes pas choqués sur le fait que l'installation doive être assurée et que les frais soient portés par la Ville. Si on veut faire un aménagement pour la ville, on le paye : que ce soit pour une place, des stationnements vélos ou finalement un monument historique au sens second du terme, mais qui permet d'asseoir la notoriété de notre ville.

Donc il y a une cohérence dans ce projet, il y a tout ça. Mais après, c'est sur l'usage que nous nous interrogeons un petit peu donc nous serons sur une abstention bienveillante sur le sujet.

**M. CONTE** : C'est noté, merci. Nous passons donc au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**Le Conseil municipal, par 21 voix pour, 1 voix contre (Béatrice GROSLÉRON) et 8 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI) :**

- **valide les termes de la convention avec SNCF Voyageurs, dans le cadre de la mise à disposition d'une motrice TGV, pour une mise en œuvre sur la place des Déportés telle que jointe à la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette mise en œuvre.**

**[TIME CODE : 41 min 20 s]**

**M. CONTE** : Je vous remercie. Alors, oui, pardon, pour le procès-verbal, je signale l'arrivée de Monsieur Danger.

#### **2026 02 11 – 06 Présentation du rapport sur la Commission Communale d'Accessibilité 2024**

*Rapporteur : M. Alain GARCIA*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2143-3,*

*Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, modifiée par l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 et par la loi n° 2015-988 du 5 août 2015,*

*Vu la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2023 créant la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) et la délibération du 15 novembre 2023 fixant la composition des membres,*

*Vu le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité pour l'année 2024, joint en annexe,*

*Vu l'avis de la Commission Communale d'accessibilité du 18/12/2025,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*Considérant l'obligation de présenter en Conseil municipal un rapport annuel,*

*L'exposé de Monsieur Garcia entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de prendre acte de la présentation du rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité, tel que joint à la présente.*

**M. GARCIA** : La Commission Communale d'accessibilité [CCA] est une instance obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants. Elle a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics, des transports, des services proposés aux personnes en situation de handicap ou de mobilité réduite.

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps a créé cette Commission par délibération le 28 juin 2023, et son installation a eu lieu le 21 décembre 2023. Le rapport statue sur la composition de la Commission, c'est-à-dire qu'elle est composée d'élus et de différentes associations de handicapés de la ville. Les

enjeux d'accessibilité portent sur la voirie, le cadre bâti c'est-à-dire le parc locatif, l'accès aux commerces, les transports et les espaces publics.

Ensuite, le rapport stipule nos actions engagées au cours de différentes réunions de Commission qui ont porté sur l'accessibilité de la Médaille, car nous avons travaillé pour améliorer la situation des handicapés à la Médaille, et aussi sur le parvis de la gare. Voilà, c'est essentiellement ce que nous avons fait à nos réunions de Commission. Le rapport de cette Commission est accessible uniquement par voie dématérialisée, et sera disponible en version papier au service du secrétariat général.

**M. CONTE** : Merci Monsieur Garcia. Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Merci. En préambule de quelques observations sur le rapport, avant de commencer nous souhaitons souligner ici l'engagement collectif, sincère, de tous les membres de la Commission : qu'ils soient élus, membres d'associations ou techniciens de la ville, et ce tout au long des travaux sur ces trois dernières années.

La Commission a fait preuve d'un esprit de responsabilité qu'il faut ici saluer. Il y a deux avancées majeures à l'issue de ces travaux sur les trois dernières années : évidemment maintenant, dorénavant tout projet ou préprojet d'aménagement urbain devra faire l'objet d'un audit par la Commission Communale d'Accessibilité. Et le deuxième point qui a été acté dans le cadre de cette Commission, et également dans le cadre d'une délibération, c'est que cette Commission aura dorénavant un budget de 50 000 euros par an, dédié à l'accompagnement des projets que la Commission pourra porter.

Donc là, nous tenions quand même ce soir à souligner les travaux de cette Commission et l'engagement sincère de tous les membres. Maintenant, nous avons quand même quelques remarques à faire sur ce rapport.

Bon, d'abord, mais ça, c'est mon côté taquin, ce rapport arrive un peu tardivement puisqu'il s'agit du rapport de 2024. Or nous sommes en 2026, mais bon, voilà. Je passe là-dessus. Maintenant, plus sérieusement, dans le rapport, il y a une partie qui n'a rien à y faire : c'est la partie 5 sur l'Enfance qui n'a rien à faire dans le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité, parce que nous n'avons jamais traité ces questions-là. Nous avons donc l'impression que vous avez profité d'une porte ouverte pour nous proposer ou imposer à la Commission Communale, ou en tout cas dans le rapport final, des opérations qui ont peut-être été menées par ailleurs, mais qui n'ont pas fait l'objet de travaux. Parce que là pour le coup, ce rapport est bien censé être centré sur les travaux de la Commission : donc pour nous, la partie 5 n'a rien à faire dans ce rapport.

Concernant le logement, nous sommes toujours au point mort. Nous en avons beaucoup parlé, mais il n'y a eu aucune avancée dans le cadre de la Commission Communale d'Accessibilité.

Concernant l'action auprès des commerces, notamment l'accessibilité des commerces pour les personnes à mobilité réduite : eh bien, malgré l'interpellation faite dès le mois de juin à Monsieur Delanchy, adjoint au commerce, rien n'a été fait pour sensibiliser les commerces à l'accessibilité de leurs établissements. Et les aides dont les commerces auraient pu bénéficier, pour les aménagements, ne peuvent plus se faire aujourd'hui puisque le fonds territorial d'accessibilité a été supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ! C'est un peu dommage parce que cela permettait aux commerçants d'obtenir 50 % des financements, pour permettre justement l'accessibilité de leur commerce. Donc c'est dommage, il faut le regretter, mais il faut le souligner parce que dès le mois de mai 2024, la Commission Communale avait demandé à rencontrer l'Association des Commerçants de Saint-Pierre-des-Corps, notamment ceux de l'avenue de la République pour aborder avec eux cette question.

Depuis 2024, lors de cette Commission Communale d'Accessibilité, il a été demandé à de nombreuses reprises l'abaissement des trottoirs au niveau des carrefours, dont certains ont été identifiés, nommés et notés. Je vais notamment prendre l'exemple du terre-plein entre le Crédit

Mutuel et l'enseigne Pizza Hut, qui n'est toujours pas transformé de façon que les personnes à mobilité réduite puissent traverser correctement ce passage piéton. Donc c'est pour cela que nous nous interrogeons, et j'en viens à mon avant-dernière remarque, sur l'utilisation des 50 000 euros dédiés tous les ans à l'accompagnement des projets de cette Commission. Parce que là, nous avons un cas d'école, mais ça n'a pas été fait, c'est dommage. C'est pour cela que nous demandons qu'un bilan financier soit fait concernant cette somme de 50 000 euros.

Et pour finir, alors cela aurait pu faire l'objet d'un débat lors de la Commission Communale, mais c'est vrai qu'à la fin nous regrettons l'absence d'orientation budgétaire prévue dans le cadre de l'accessibilité. Alors je parle des orientations budgétaires pour l'avenir, mais là nous nous inscrivons sur les années 2026-2027 : je veux dire que cette Commission est en dehors des temporalités électorales...

Et donc, rien n'est prévu sur l'accessibilité des établissements recevant du public, ni sur la voirie ni sur les logements. Voilà, en tout cas, c'est un regret que les élus d'*A GaucheS Toute !*, qui ont siégé dans cette Commission, souhaitaient porter ce soir à la connaissance du Conseil municipal.

Je vous remercie de nous avoir écoutés.

**M. CONTE** : Je vous remercie, Monsieur Soulas, pour ces réflexions. C'est étonnant, mais je ne les ai pas entendues quand nous avons réuni la dernière CCA. C'est dommage !

*Monsieur Soulas se met à rire.*

**M. CONTE** : C'est dommage, puisque tout le monde était content du travail !

**M. SOULAS** [*en riant*] : Ah, c'est très fort, c'est très très fort ! Alors pour les gens qui sont derrière, je précise que j'étais absent ce jour-là ! Donc c'est très fort ! Mais si vous commencez sur ce registre-là, à mon avis on n'a pas fini le Conseil ! Mais vous êtes taquin !

**M. CONTE** : Ah, mais vous avez commencé vous aussi comme ça, en disant « si je voulais être taquin »... Eh bien moi aussi, si je voulais être taquin, je pourrais dire qu'en réalité, cette Commission est censée exister depuis 2005 ! Or elle n'a été réunie qu'une fois en 2014, si je ne dis pas de bêtises... Voilà, une fois !

Donc nous, nous avons peut-être eu aussi un peu de retard à l'allumage dans ce mandat, mais depuis que cette Commission est en action, elle s'est réunie déjà une dizaine de fois. Et je ne vous cache pas que sur les voiries de la ville, sur les trottoirs, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais il y a vraiment à faire sur les voiries de Saint-Pierre.

Après, c'était à Madame !

**Mme GROSLÉRON** : Très honnêtement, je pensais que ce rapport de 2024, que je n'ai pas pris le temps de relire, était celui qui avait été présenté lors de la Commission. Et nous n'avons pas fait d'action, nous, concernant l'enfance. Donc si c'est vraiment le cas, ce chapitre n'a rien à faire dans le rapport. Voilà.

**M. CONTE** : OK, mais ça a été transmis, et validé par l'ensemble des membres de la Commission.

**Mme GROSLÉRON** : Ben ça a été mal interprété de ma part quand on a lu le rapport. Parce que franchement, concernant l'enfance je ne vois pas quelle action...

**M. CONTE** : Il n'y a pas eu de demande de modification ou d'interpellation. Quant au rapport sur l'année 2025, vous l'aurez bientôt puisque le rapport arrivera. Alors là, nous sommes début février, mais voilà...

**Mme GROSLÉRON** : Vous voulez dire, avant l'échéance électorale ?

**M. CONTE** : Oui, on est en train de me faire « oui » de la tête. Ce sera passé au prochain Conseil, donc avec le nouvel exécutif.

**Mme GROSLÉRON** : Et pourra-t-on valider, enfin pourra-t-on donner des modifications en temps et en heure ? C'est ce que j'avais compris à la dernière Commission.

**M. CONTE** : Ben c'est la Commission Communale d'Accessibilité... Bon elle sera renouvelée, mais c'est bien la CCA qui apportera les modifications nécessaires sur ce rapport.

**Mme GROSLÉRON** : Mais donc avec des membres qui ne seront pas forcément les mêmes ?

**M. CONTE** : Alors ce qui a été dit à l'unanimité lors de la dernière CCA, c'est un souhait qui a été formulé, et c'est ce que rappelait Monsieur Soulas : pour l'ensemble des personnes, qu'il s'agisse de techniciens, élus, associatifs ou autres, l'idée est que cette formule de Commission continue à perdurer dans ce format.

Donc je pense que les élus qui siègent à cette Commission et qui resteront au prochain mandat continueront à travailler dessus. Les techniciens seront toujours les mêmes, puisque les services sont toujours les mêmes : donc ils pourront les aiguiller sur les actions qui ont été faites. Et les associations verront le nouvel exécutif, donc nous verrons pour ceux qui intégreront cette Commission, mais je ne suis pas trop inquiet sur le rapport. Et ce rapport sera soumis à l'ensemble des membres de cette Commission.

**Mme GROSLÉRON** : Oui, mais alors moi je parle des élus, bien sûr. Or les élus ne seront pas forcément les mêmes au prochain mandat, c'est pour cela que si les élus actuels ont des modifications à apporter au rapport 2025, il me semble que ce serait bien quand même de tenir compte de leurs propositions, avant que ce rapport 2025 soit voté par d'autres.

**M. CONTE** : Le rapport sera transmis avant les élections.

**Mme GROSLÉRON** : Très bien.

**M. CONTE** : Donc les notes des élus sortants pourront être transmises.

**Mme GROSLÉRON** : C'est noté.

**M. SOULAS** : Vous faites référence au monde d'avant, mais la création de la Commission Communale d'Accessibilité, elle date de juin 2023. Si vous relisez les procès-verbaux ou si vous écoutez les enregistrements des Conseils municipaux de 2020-2023, je pense que le groupe AGT avait demandé à de nombreuses reprises la création de cette Commission ! Donc je voudrais quand même souligner qu'il a fallu attendre trois ans pour que cette Commission puisse voir le jour au sein de ce mandat.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. CONTE** : Merci de répéter ce que je viens de dire juste avant : j'ai dit que nous avons eu un retard à l'allumage. Voilà !

Monsieur Brimou ?

**M. BRIMOU** : Merci, Monsieur le Maire. Alors effectivement, je rejoins les propos qui ont été dits en amont sur la qualité du travail de la Commission, pour en avoir bien évidemment été membre, et je remercie l'administration pour la rédaction de ce rapport.

Il y avait un constat qui avait été posé en Commission d'Accessibilité dès le début, en plus des sujets autour de la gouvernance que nous avons évoqués, et de savoir comment nous allions faire vivre cette Commission. Comme Monsieur le Maire l'a rappelé, cette Commission s'est maintenant réunie

plus d'une dizaine de fois. Et au regard des nombreux sujets puisqu'à un moment donné, les idées fusaient, et nous allions partout sur plein de sujets, eh bien le constat, c'est qu'il fallait donner un axe, des orientations et voir comment prioriser ce qui était urgent.

Et à ce moment-là, différents sujets ont été évoqués autour de la sensibilisation et de la communication, mais aussi autour de ce qui relevait du bâti et de l'aménagement de l'espace public, notamment au regard de l'antériorité d'un certain nombre d'aménagements qui n'ont pas pu être réalisés, comme Monsieur le Maire l'a rappelé. Ainsi dans les opérations en cours, l'administration et les élus en charge de ces sujets, en l'occurrence moi-même ainsi que Monsieur Garcia et d'autres, en charge du cadre de vie et de l'environnement, nous veillons à ce que cette dimension de l'accessibilité soit intégrée, dans tous ses angles et dans toutes ses composantes. Déjà c'est une obligation réglementaire, et aussi de bon sens.

Donc oui, nous entendons le fait qu'il y a encore des sujets à traiter sur la voirie, mais Dieu sait qu'il y a encore beaucoup de travail à faire sur cette thématique et bien d'autres. Comme cela a été dit en Commission d'accessibilité, je vais rappeler l'exemple, si vous me permettez, de l'aménagement des cours d'école. Dans les quatre cours d'école qui ont été réaménagées maintenant depuis deux ans et qui sont renaturées à 100 %, nous avons créé une charte d'aménagement. Cette charte d'aménagement impose l'accessibilité totale de l'espace de la cour de récréation et de la liaison au bâtiment. Et les différentes traductions budgétaires opérées depuis maintenant plusieurs années, en termes de rénovation de bâti ou autres, vont dans ce sens.

Donc finalement, je ne peux qu'être optimiste dans la poursuite des travaux que va mener cette Commission. Il y a encore beaucoup de sujets à entreprendre et je regarde l'élue à la Communication Gamzé Ak, qui a fait elle aussi ce travail-là pour rendre notre *Clarté* accessible, et pareil pour nos autres médias. Et en ce qui concerne les commerçants, vous l'avez souligné et je l'avais d'ailleurs évoqué en Commission d'Accessibilité : c'est peut-être passé à la trappe ou autre, mais les membres se sont attachés à mobiliser et promouvoir l'offre d'accompagnement que pouvaient proposer la Métropole et l'État, en termes d'aménagement de commerce.

En tout cas, cette Commission a été à l'œuvre, elle a travaillé sans relâche, avec parfois aussi des débats, mais avec toujours la même finalité, le même objectif à la fin. Et ça, je veux le saluer. Merci.

**M. CONTE** : Merci. C'était une prise d'acte.

*Après en avoir délibéré,*

***Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité, tel que joint à la présente.***

[TIME CODE : 54 min 45 s]

## **CULTURE :**

### **2026 02 11 – 07 Don des œuvres de Jean Vindras**

*Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les échanges avec la famille de Monsieur Jean Vindras depuis la fin d'année 2024,*

*Vu le projet d'acte établi par Maître Jolit, Notaire à La Ville-aux-Dames,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal et la volonté de la Ville de garantir la mémoire des artistes corpopétrussiens,*

*Vu l'avis de la Commission générale du 27 janvier 2026,*

*L'exposé de Monsieur Chapeau entendu,*

*Il est proposé au Conseil municipal :*

- *d'accepter le don de la famille Vindras des œuvres intérieures et extérieures de Monsieur Jean Vindras, selon inventaire joint à l'acte notarié afférent afin de répartir, au sein des équipements publics et espaces publics, cette mémoire artistique de la ville de Saint-Pierre-des-Corps ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette mise en œuvre.*

**M. CHAPEAU :** Depuis fin 2024, la Ville échange avec la famille de Monsieur Jean Vindras, artiste corpopétrussien, dans le cadre de la gestion de ses œuvres extérieures et intérieures stockées dans son atelier à Saint-Pierre-des-Corps. Cet atelier ayant été vendu, les œuvres ne pouvaient donc rester sur place.

Face à la qualité des échanges, la famille de l'artiste a souhaité faire don de ces œuvres à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps. Certaines ont d'ores déjà pris place dans l'espace public. Les œuvres intérieures, non dans leur totalité, sont exposées depuis le 6 janvier jusqu'au 11 avril prochain à la galerie Le Passage. Elles seront ensuite réparties dans les équipements publics de la Ville et surtout dans les écoles, afin de respecter la mémoire de l'artiste également auprès des plus jeunes. Le service scolaire est actuellement en échange avec les différentes directions d'écoles, sur les aspects de la mise en œuvre de l'installation de ces œuvres.

Afin de régulariser ce don, les parties se sont entendues sur une valeur estimée à 108 150 euros pour l'ensemble des œuvres. Et si par délégation faite au Conseil municipal, le Maire a la possibilité d'accepter les dons, cette délégation est cependant subordonnée à l'absence de charges. Les frais d'actes ayant été établis ici à 2 500 euros, c'est pour cette raison que le Conseil municipal doit se prononcer pour régulariser cette donation de la famille Vindras.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter ces dons et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte. Et eu égard à la discussion que nous venons d'avoir sur la Loco, je souhaite préciser aux membres du Conseil municipal que bien sûr, la Ville a à sa charge l'entretien, l'assurance et le transport des œuvres.

**M. CONTE :** Je préciserai aussi que nous avons un parc qui s'appellera prochainement Jean-Vindras, du côté de l'avenue Jean-Bonnin. Nous en avons déjà parlé et c'était aussi une volonté de la famille. Madame Lenoble ?

**Mme LENOBLE :** On ne peut que se réjouir et saluer ce joli, ce beau partenariat entre la Ville et la famille de Jean Vindras qui fait suite, bien sûr, à un travail et à un compagnonnage depuis de très nombreuses années avec cet artiste.

On peut aussi se réjouir du fait que cette ville va être extrêmement enrichie par ses œuvres. Comme cela vient d'être évoqué, cela va permettre effectivement aux enfants des écoles de tous âges, et aux habitants de la ville aussi, de rencontrer des œuvres d'un artiste sur leurs parcours, sur leurs itinérances dans la ville : donc de s'ouvrir et s'émanciper par ces rencontres-là. Voilà donc moi, bien évidemment, nous sommes d'accord avec ça.

Quant à l'existence de frais, je ne vois pas en quoi cela pourrait nous déranger, enfin moi en tout cas ça ne me dérange pas. Voilà, nous n'en avons pas discuté, mais je ne pense pas que ça dérange.

**M. CHAPEAU** : Je me permets de préciser que ces œuvres, bien sûr, seront rejointes prochainement par la réinstallation sur le parvis de la gare du *Don Quichotte* et du *Sancho Panza* qui sont sur notre ville depuis 1992.

**M. CONTE** : Merci, Monsieur Chapeau ! Du coup, je n'ai plus besoin de répondre à la question de Mme Grosliéron tout à l'heure !

Bien, plus de prise de parole ?

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :**

- **accepte le don de la famille Vindras des œuvres intérieures et extérieures de Monsieur Jean Vindras, selon inventaire joint à l'acte notarié afférent afin de répartir, au sein des équipements publics et espaces publics, cette mémoire artistique de la ville de Saint-Pierre-des-Corps ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette mise en œuvre.**

[TIME CODE : 58 min 20 s]

#### **2026 02 11 – 08 Adhésion à l'association « Bruissements d'Elles »**

*Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis de la Commission culturelle en date du 29 janvier 2026,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*Vu l'implication de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps dans la tenue du festival correspondant,*

*Considérant que la création de l'association Bruissements d'Elles permet à ce temps fort annuel de se structurer et d'aller chercher de nouvelles ressources financières,*

*L'exposé de Monsieur CHAPEAU entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :*

- *d'approuver la proposition d'adhésion à l'association Bruissements d'Elles à hauteur de 450 €/an à partir de l'exercice 2026 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.*

**M. CHAPEAU** : Le festival *Bruissements d'elles* existe depuis 27 ans en Touraine. Il a pour volonté de mettre en lumière la création féminine, la place et la parole de la femme. La programmation est pluridisciplinaire, elle s'appuie sur la Journée Internationale des Droits de la Femme du 8 mars, et ce festival s'étend sur l'ensemble du mois de mars.

Depuis sa création en 1998 par les Villes de Joué-lès-Tours et La Riche, de nombreuses structures culturelles tourangelles ont rejoint l'aventure, dont la Ville de Saint-Pierre-des-Corps. La 27<sup>ème</sup> édition

de mars 2026 comptera 14 structures organisatrices, chaque structure ayant la responsabilité du choix artistique et de la charge financière de sa programmation. Pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, nous proposerons un spectacle qui s'appelle « *Cool* ».

Lors de la création du festival, la communication était prise en charge par les Villes de Joué-lès-Tours et de La Riche. Aujourd'hui vu l'étendue du festival, les communes partenaires ont décidé de créer une association et de se répartir les frais de communication. Ceux-ci s'élèvent à hauteur de 450 euros pour les grandes villes de plus de 10 000 habitants, et 250 euros pour les communes les plus petites.

Dans le cadre de ce partenariat et de ce festival, pour poursuivre et pérenniser celui-ci, il est donc proposé d'accepter l'adhésion de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps à l'association *Bruissements d'elles*.

**M. CONTE** : Madame Lenoble !

**Mme LENOBLE** : Bien sûr, nous sommes d'accord sur cette adhésion à l'association *Bruissements d'elles*. Je ne vais pas redire ce que vient de dire Monsieur Chapeau, mais évidemment, dans ces temps où, quand même, les questions du féminisme sont posées par de multiples exemples, ça me paraît très important de promouvoir, de défendre, de préserver des initiatives de ce style.

Je profite quand même de cette délibération, sur les questions culturelles, pour dire que je voudrais remercier cette Commission. Moi depuis deux ans et demi et maintenant presque trois, je ne sais plus, j'ai apprécié d'avoir été élue et de participer aux débats, aux travaux, aux réflexions, aux échanges de cette Commission avec une belle liberté d'expression. Et puis d'avoir eu des débats intéressants, sur des initiatives culturelles en renouvellement.

Je salue vraiment aussi le travail des agents municipaux et des chefs de services culturels. On a pu voir un certain nombre d'initiatives culturelles se développer, je ne vais pas faire d'exemple, mais je pense aux partenariats avec les écoles, à « L'Orchestre à l'école », etc. Ce sont des choses qui, bien sûr, me tiennent à cœur particulièrement et qui contribuent, de mon point de vue, à lutter contre les inégalités entre les enfants. Donc voilà, ça je voulais le dire parce que ça me paraît important.

Je voudrais redire aussi ici que c'est réjouissant de penser que les engagements, l'investissement et le travail mené par la municipalité précédente ont permis de bénéficier d'équipements culturels, tels que nous pouvons les utiliser aujourd'hui. Cela aussi doit nous amener parfois, comment dire, à reconnaître les apports de chacun dans la vie d'une ville. Voilà.

**M. CONTE** : Merci, Madame Lenoble. Pas d'autres prises de parole ? Bien.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), décide :**

- **d'approuver la proposition d'adhésion à l'association *Bruissements d'Elles* à hauteur de 450 €/an à partir de l'exercice 2026 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.**

[TIME CODE : 1 h 01 min 54 s]

## **FINANCES :**

### **2026 02 11 – 09 Reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif de l'exercice 2026 – Budget Principal de la commune**

*Rapporteur : M. Alain DELANCHY*

*L'article L2311-14 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U).*

*Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du C.F.U, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.*

*Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.*

*Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.*

*Vu en Commission des Finances le 4 février 2026,*

*L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :*

- de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 ;*
- de préciser que si le C.F.U venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U ;*
- d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :*

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

*Résultat de clôture : - 3 479 750,62*

*Restes à réaliser recettes : 1 047 748,81*

*Restes à réaliser dépenses : 1 359 791,99*

*Solde des restes à réaliser : -312 043,18*

*Besoin de financement : 3 791 793,80*

*001 (INV) : - 3 479 750,62*

*Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement au BP 2026.*

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

*Résultat de clôture 2025 : 5 582 740,97*

*1068 (INV) : 3 791 793,80*

*Excédents de fonctionnement capitalisés affectés en recettes d'investissement au BP 2026.*

*002 (FCT) : 1 790 947,17*

*Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP 2026.*

**M. DELANCHY** : Bonsoir à tous.

Puisque nous allons parler un peu budget ce soir, je vous propose de commencer par l'affectation des résultats 2025 que nous devons reporter sur le budget primitif 2026 que vous avez à l'écran, pour ceux qui veulent voir plus précisément les chiffres.

Il s'agit d'un jeu d'écriture. Si vous avez des questions sur les chiffres, je suis prêt à y répondre maintenant, sinon on passe au budget.

**M. CONTE** : Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Dans la mesure où l'examen de cette délibération est quand même étroitement lié à l'examen du projet de budget 2026, même si je comprends le fait de disjoindre les deux, je pense que nous pourrions peut-être commencer le débat, à la fois sur l'affectation du compte de résultat et puis sur le budget. Parce qu'il nous semble que les deux sont tellement liés que c'est un peu artificiel de découper les deux délibérations.

Donc autant débattre à la fois de cette proposition de répartition et du budget.

**M. CONTE** : Je souscris complètement. Je pense que nous allons faire une présentation globale et nous procéderons au vote des délibérations juste dans la foulée, comme cela se fait aussi dans une autre instance plus grande.

**M. DELANCHY** : Très bien. Ce que je vous propose, c'est de faire une synthèse du budget de 2026, en y reprenant également le budget annexe Rabaterie. Vous pourrez suivre à l'écran et voir plus en détail les chiffres souhaités, et pour ensuite en débattre.

[TIME CODE : 1 h 03 min 50 s]

#### **2026 02 11 – 11 Adoption du budget primitif 2026 — Budget Principal**

*Rapporteur : M. Alain DELANCHY*

*Vu la délibération N° 2025 12 17-18 du 17 décembre 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026,*

*Vu l'envoi des projets de budget le 29 janvier 2026,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal,*

*Le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux Métropoles et aux Villes. Une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Pour mémoire :*

- les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ;*
- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;*
- l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.*

*Considérant le projet de budget communal présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,*

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2026 de la commune, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 011 Charges à caractère général	5 650 960,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	18 350 000,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	42 000,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 240 924,00 €
Chapitre 66 Charges financières	237 175,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	20 000,00 €
Chapitre 68 Dotation aux provisions	32 300,00 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>26 573 359,00 €</i>
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	2 580 279,17 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	2 200 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>31 353 638,17 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 013 atténuations de charges	000,00 €
Chapitre 70 Ventes Produits	0 761,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	9 667,00 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	14 427,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	6 898,00 €
Chapitre 75 Autres produits	356,00 €
Chapitre 76 Produits financiers	00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	00,00 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>06 959,00 €</i>
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	5 732,00 €
Résultat reporté 002	0 947,17 €

**TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE****53 638,17 €**

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT y compris RAR</b>	<b>Propositions 2026</b>
Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves	
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	1 391 756,37 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	205 805,59 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	1 324 500,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 053 318,46 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	1 079 904,40 €
Total des opérations d'équipement	2 055 988,97 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	84 393,00 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>9 195 666,79 €</i>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	1 455 732,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	100 000,00 €
Résultat négatif reporté	3 479 750,62 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>14 231 149,41 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT y compris RAR</b>	<b>Propositions 2026</b>
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	571 855,63 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	1 803 553,81 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	3 007 000,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	31 667,00 €
Chapitre 024 Produits des cessions	145 000,00 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>9 350 870,24 €</i>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	2 200 000,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	100 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 791 793,80 €
021 Virement de la section de fonctionnement	2 580 279,17 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>14 231 149,41 €</b>

**M. DELANCHY :** Alors, le contexte général, c'est un budget total de 45 580 000 euros, avec 31 350 000 euros pour la section de fonctionnement et 14 230 000 euros pour la section d'investissement. Ce qu'il faut retenir pour l'année 2026, c'est qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux et que nous sommes dans une reconduction de budget, avec toujours cette gestion rigoureuse des dépenses dont nous parlerons.

Concernant la section de fonctionnement, nous avons des dépenses de 31 350 000 euros, donc vous avez le détail à l'écran. Principalement dans les grandes lignes, nous avons les charges de personnel, ce qu'on appelle le 012 avec 18 350 000 euros, soit une augmentation de 1,68 % versus 2025. Il ne vous a pas échappé que l'augmentation de 3 % des taux patronaux est principalement responsable de l'augmentation de ce budget. Et puis il y a bien évidemment d'autres facteurs : l'augmentation du SMIC, le Versement Mobilité Rural, etc.

L'autre charge à caractère général importante, c'est le chapitre 011 qui s'élève à 5 650 000 euros. Il est en baisse de 6,75 % par rapport à 2025. Pourquoi ? Les raisons tiennent à la réduction des coûts des fluides, électricité, gaz, eau et à un ajustement du budget d'entretien.

Ensuite, nous avons les subventions, toujours dans la section des dépenses de fonctionnement. Les subventions aux associations sont provisionnées à 599 784 euros. La subvention au CCAS est à 1 250 000 euros. Petite précision sur les 200 000 euros supplémentaires : ceux-ci seront fléchés vers la résidence RPA [*Résidence pour Personnes Âgées*], notamment pour les réseaux d'eau et la rénovation des logements.

Concernant les recettes de 31 350 000 euros, bien évidemment nous avons parmi celles-ci la fiscalité locale pour 11 640 000 euros, ce qui représente 41 % des recettes. Les subventions et participations sont à hauteur de 5 770 000 euros : ça c'est la DGF [*Dotation Globale de Fonctionnement*] versée par l'État de 2 millions d'euros, la participation CAF [*Caisse d'Allocations Familiales*] et les autres recettes comme les loyers, à hauteur de 750 000 euros. Je vous passe les détails, vous avez également les chiffres sur l'écran.

Concernant la section d'investissement, nous avons des dépenses de 14 230 000 euros. Je vous rappelle les principaux projets pour 2026 :

- la réhabilitation de la piscine, de l'ordre de 2 millions d'euros, à la suite du sinistre que tout le monde connaît ;
- la rénovation thermique de l'école maternelle Viala, où nous avons un reste de 241 700 euros ;
- la mise aux normes et sécurité des gymnases, piscine, écoles ;
- l'acquisition foncière, pour 100 000 euros ;
- le déploiement de la vidéoprotection, pour 68 000 euros ;
- et un reste à réaliser 2025 pour 1 360 000 euros, avec quelques exemples : mise aux normes de la salle des fêtes, acquisition de véhicules et la réfection de bardages bois.

Concernant les recettes, donc de 14 230 000 euros, nous avons les subventions à commencer par celle de l'État pour la dotation Politique de la Ville, à raison de 207 000 euros. Nous avons Tours Métropole à raison de 506 000 euros, avec le Fonds Vert piscine et les fonds de concours. Et le Département à 41 000 euros.

Nous avons l'emprunt prévu de 3 millions d'euros, avec une simulation que nous verrons également et qui nous ramène avec une dette totale de 10 440 000 euros : soit 655 euros par habitant. Cela nous fait une capacité de désendettement de 2,25 ans.

Concernant les projets structurants, nous avons bien évidemment le quartier de La Rabaterie, la requalification du centre commercial et la construction de l'équipement « Centre Social + Maison de la Danse ». Les subventions ANRU et Fonds Verts sont prévues pour un montant de 626 000 euros

en 2026. Et en termes de calendrier, l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine est prévue en 2026 avec la désignation du lauréat.

Voilà et je reviens sur l'indicateur-clé : en 2020, la dette par habitant dans la commune était de 1 126 euros. Aujourd'hui à fin 2025, elle est estimée à 655 euros. Je rappelle les investissements prioritaires sur la sécurité, les mises aux normes et la transition énergétique.

En conclusion, et si vous le souhaitez, nous pourrions revenir après sur ce qui est affiché à l'écran, le budget 2026 de Saint-Pierre-des-Corps s'inscrit dans une logique de stabilité fiscale et de priorisation des investissements vers la sécurité, la rénovation énergétique et la requalification urbaine. Les équilibres sont assurés malgré un contexte économique contraint, avec une attention particulière portée sur la maîtrise de la dette et l'optimisation des recettes.

Je vous remercie.

**M. CONTE** : Madame Grosléron ?

**Mme GROSLÉRON** : Je n'interviendrai que sur l'affectation des résultats 2025. Il est bien précisé que ces résultats sont seulement estimés, sans doute très bien estimés, mais seulement estimés. Or en cette période d'échéance électorale, il nous semble qu'il aurait été logique de ne pas anticiper et de laisser plutôt des possibilités supplémentaires pour la nouvelle équipe, au moyen d'un budget supplémentaire voté après les élections, pour éventuellement faire de nouvelles mesures.

Voilà donc nous voterons contre ces résultats anticipés. Et c'est en fonction de l'affectation de ces résultats, en fonction de ça que mon vote sur le budget sera contre ou pas.

**M. CONTE** : Alors, pour l'affectation des résultats, effectivement, c'est un estimatif relativement précis. Mais je vous rappelle que nous sommes contraints dans le vote d'un budget dans une commune. Et concernant l'élection, qu'il y ait alternance ou pas, le nouvel exécutif sera élu le 27 mars et après, il faut faire tout un budget.

Donc là en fait, ce vote de budget de reconduction participait aussi d'une volonté commune, cela permet de faire fonctionner la commune. Donc on vote notamment pour les services, on vote pour le fonctionnement courant... Et les investissements qui sont proposés sont des investissements de nécessité : il n'y a pas de nouveau projet, il n'y a rien dedans. Après, charge au nouvel exécutif d'élaborer son budget secondaire et de partir sur ses projets à lui ou pas, ou de continuer à lancer ce qui était prévu...

Mais là, c'est obligatoire de procéder à ce vote de budget, on a une date contrainte. C'est pour ça qu'il y a d'autres communes qui ont anticipé et qui l'ont fait au mois de décembre.

**Mme GROSLÉRON** : Est-il obligatoire de mettre les résultats de 2025 dedans ?

**M. CONTE** : Oui, sinon vous ne pouvez pas faire votre budget. Si vous ne faites pas votre affectation de résultats, vous ne pouvez pas faire votre budget. Mais si vous voulez, d'un point de vue technique je laisse la parole au Directeur général des Services.

**M. GÉRARD** : Effectivement, dans l'ordre des choses il avait été décidé, en fin d'année 2025, de procéder justement à un vote du budget avant les échéances électorales. Une fois que ce postulat a été dit, là en réalité, nous ne sommes pas vraiment sur une affectation de résultats : nous sommes sur une reprise anticipée, qui permet justement à la Ville de se doter d'un budget.

Dès lors que cette démarche est faite et que nous aurons le compte de gestion et le compte administratif, qui va maintenant s'appeler le CFU, donc le Compte Financier Unique, alors ce sera à la nouvelle assemblée délibérante de l'acter. Et cela obligera cette nouvelle assemblée, avec ces affectations de résultats définitives, d'élaborer un « Budget Supplémentaire ». C'est-à-dire qu'en fait,

ce n'est pas la nouvelle gouvernance qui va décider si elle a un BS [*Budget Supplémentaire*] à faire ou non : en réalité, elle sera dans l'obligation de faire un Budget Supplémentaire à l'appui des résultats définitifs.

C'est vrai qu'il était estimé qu'entre le 27 mars et le 30 avril, soit la date limite de vote du budget dans les collectivités en année électorale, cela semblait représenter un temps bien trop court pour que la nouvelle gouvernance puisse effectivement travailler sur un budget. Il y aura donc un BS basé sur les définitifs, en juin.

**M. CONTE** : Voilà, ce qui laissera le temps au nouvel exécutif de retravailler ses investissements, notamment. C'était ensuite au tour de Monsieur Soulas.

**M. SOULAS** : C'est plutôt d'abord une première remarque, et peut-être qu'à l'issue du débat, nous aurons d'autres questions à proposer au Conseil municipal. Mais donc, simplement, une première remarque.

Effectivement on comprend bien que nous sommes sur un budget de reconduction, pour justement faire fonctionner les choses. Et c'est d'ailleurs conforme aux engagements que vous aviez pris lors d'une Commission des Finances. Il y a notamment les charges de personnel qu'il fallait intégrer donc là-dessus, il n'y a pas de souci.

Mais ce qui nous a étonnés, c'est ce qu'il s'est passé en l'espace de deux mois : entre le Conseil municipal de décembre où nous avons examiné le ROB, le Rapport d'Orientation Budgétaire, et le projet de budget que vous nous proposez aujourd'hui. Il nous a semblé qu'il y avait quelques dissonances.

Pourquoi disons-nous cela ? Parce que lorsque vous nous aviez présenté le ROB, l'hypothèse de travail retenue était celle d'une inflation à 1 % : c'étaient donc les orientations sur lesquelles vous vous étiez basés pour nous proposer cette première réflexion. Or aujourd'hui, si je compare avec le budget de fonctionnement de 2025 — alors je fais grâce des chiffres qui suivent après - mais nous étions à 33 millions d'euros et là maintenant, nous sommes à 31 millions... Alors je ne vais pas dire que nous aurions souhaité une augmentation ! Mais ce qui nous a surpris, quand même, c'est qu'il y ait un tel écart entre 2025 et 2026 alors que la construction de l'hypothèse de travail, c'était 1 % d'augmentation. Or là, nous sommes sur une inflation négative de 7 %. Ça nous paraît quand même surprenant, puisque l'écart entre 2025 et 2026 est d'un peu plus de 2 millions d'euros !

Nous avons donc cette interrogation de base et celle-ci fait qu'à l'examen du budget, qu'il s'agisse du budget de fonctionnement ou du budget d'investissement, nous restons sur une impression particulière... Enfin disons qu'on ne comprend pas ! Alors d'autant plus que dans le budget 2026, les charges de personnel augmentent. Nous sommes à 58 % du budget de fonctionnement alors que dans le budget 2025, nous n'étions qu'à 54 %. Donc on voit bien qu'il y a une augmentation sur les charges de personnel, alors que globalement le budget est en diminution.

Et toujours sur les charges, moi je veux bien qu'effectivement, les fluides, gaz eau électricité, soient contenus voire baissent, mais alors sur les autres charges, les charges de fonctionnement, il y a quand même 600 000 euros d'écart ! Donc je veux bien que vous soyez de très bons gestionnaires et que vous sachiez faire des économies, mais quand même, l'écart nous semble important, et je parle là, pour l'instant, uniquement du budget de fonctionnement, sur les dépenses.

Et de l'autre côté, sur les recettes, il y a aussi un écart quand même formidable entre 2025 et 2026 ! Alors, attendez, voilà, c'est sur la gestion de produits. Là encore, on retrouve quasiment 2 millions d'euros de recettes en moins. Et là encore, le chiffre n'est pas expliqué. Or pour qu'on ait un débat clair entre nous, il nous semble qu'il faudrait quand même que ces éléments soient mis à la disposition de l'ensemble des Conseillers municipaux. Parce que sinon, je crains que... Alors, je précise pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous ne parlons pas ici de budget insincère, ce n'est absolument pas ça

que nous voulons pointer ! Mais simplement, cet écart entre 2025 et 2026 nous semble trop surprenant.

Et si j'étais taquin... mais je peux l'être ! Alors à quoi bon, tout à l'heure en début de Conseil, avoir voté une délibération pour soutenir les collectivités et les finances des collectivités ? Alors que nous, à Saint-Pierre-des-Corps, nous serions capables, en un an, de faire 2 millions d'économies ! Dans ce cas, tant mieux, mais il nous faudrait quand même quelques explications. Il ne faudrait pas qu'il s'agisse d'économies de confort, c'est ce que je voulais dire. Merci.

**M. CONTE** : Alors en fait, il n'y a pas 2 millions d'euros d'économies. Ce sont 2 millions de recettes en moins !

Donc moi je suis désolé, mais quand ce projet de budget primitif a été fait, il ne vous a pas échappé que le budget de l'État n'était toujours pas voté. Donc il a fallu être prudent sur les dotations.

Et nous en avons parlé tout à l'heure, avec la motion : l'inflation ne concerne que les dépenses. Donc les recettes sont en baisse et j'en reviens à ce que je vous ai rappelé tout à l'heure : pour être sûrs d'avoir certaines recettes, nous avons dû passer des délibérations en urgence, notamment avec les nouvelles contraintes que l'État demandait.

Donc aujourd'hui, oui il y a des recettes en moins et en conséquence, nous avons un budget qui descend. Mais cela ne vient pas du fait que nous avons réalisé des économies. La seule chose qui a été faite, comme Alain Delanchy l'a souligné tout à l'heure, c'est sur les charges à caractère général avec un BP qui était de 6 millions d'euros en 2025 et pour 2026, nous vous proposons 5,6 millions. Pourquoi cette baisse ? Parce que sur le total de 6 millions, il n'y a eu que 5,2 ou 5,3 millions d'euros exécutés en 2025 : donc on peut toujours remettre 6 millions pour 2026, mais si c'est pour ne dépenser en réalité que 5,3 millions, ça n'a aucun intérêt. Donc nous avons mis 5,6 millions pour avoir quand même une marge.

Et après, effectivement maintenant que la Loi de Finances est passée, il sera en effet nécessaire d'adopter un BS, avec notamment l'affectation qui corrigera certainement, à la hausse ou peut-être à la baisse... Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : J'entends la prudence que vous avez eue sur les estimations de recettes, et d'ailleurs celles-ci consistent quasiment chaque fois en une reconduction à l'année N+1.

Mais ça y est, j'ai retrouvé, donc c'est sur les « produits de gestion courante », le chapitre 75. On passe de 2 millions et quelques en 2025 à 764 000 euros en 2026. Donc là, il nous faudrait quelques éléments de compréhension, pour analyser cet écart aussi important. Voilà, donc c'est une question.

**M. CONTE** : La réponse, c'est l'indemnité piscine de l'assurance. Mais cela a été dit tout à l'heure par Monsieur Delanchy.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Rosmorduc, et Monsieur Jeanneau après, je crois, c'est ça ?

**M. ROSMORDUC** : Alors j'ai été peut-être un petit peu perdu dans les questions de chiffres... Mais de ce que j'ai compris, comme ça, de l'exposé de Michel Soulas, c'est qu'il a consisté à faire des comparaisons de BP à BP. Et en fait, si en 2025 on n'a pas tout consommé, le fait de baisser sur le budget 2026 par rapport à 2025, eh bien cela représente plutôt une bonne gestion. Donc y voir une notion de rigueur ou autre chose n'a pas beaucoup de sens, selon nous.

Quand on regarde le budget de fonctionnement, le réalisé 2025 est à 28 000 euros. Donc du coup, le porter à 31 000 euros l'année d'après, ce n'est pas une réduction budgétaire... Et finalement, la comparaison de BP à BP n'a pas de sens en soi, si ce n'est qu'on n'y comprend pas forcément grand-chose mais là, j'ai l'impression qu'on radote et que ça va faire 12 ans qu'on radote sur le sujet ! Ce qu'il faut, c'est regarder l'année N-1 : on a dépensé X, on a des prévisions de dépenses sur

l'année 2026, et on le fait. Donc l'analyse de BP à BP, honnêtement, n'apporte rien à part nous perdre dans des conjectures un peu inutiles... Voilà, c'est plutôt inutile.

Donc là, c'est plutôt une remarque de regret sur le sujet, parce que finalement, avec le DOB [*Débat d'Orientation Budgétaire*] et encore une fois — ça va faire 12 ans que je le dis à titre personnel, et nous le disons avec les collègues depuis le début de ce mandat-là — il nous manque une lecture vraiment pluriannuelle. Alors là, j'entends bien qu'il s'agit d'un budget de reconduction pour le mandat d'après, etc. Mais finalement, il nous manque des petites clés d'analyse, peut-être pour travailler dessus avec des projections de dépenses sur plusieurs années, des projections de recettes sur plusieurs années... Et finalement, cela aurait permis d'avoir des explications un peu plus claires.

L'année dernière, nous étions sur un autofinancement à 4,8 millions d'euros. Cette année pour 2026, on le prévoit à 2,5 millions donc on a quand même une perte d'autofinancement de 2,3 millions avec, finalement, un excédent qui ne sera pas le même ! Enfin voilà, ce sont ces éléments-là qu'il faudrait nous commenter plutôt que de faire, encore une fois, une comparaison de BP à BP.

Et voici peut-être la conclusion qu'on peut retenir, mais là aussi, on radote — pas depuis 12 ans pour le coup, mais depuis 6 ans — c'est que quand on regarde l'état de la dette, finalement, et c'est plutôt le côté très positif, eh bien nous avons une vraie capacité d'investissement sur la commune. Mais du coup, le regret est double ! On a une réelle capacité d'investissement sur la commune, mais on a beau avoir eu un schéma, le SDIE [*Schéma Directeur Immobilier Énergétique*] sur la performance thermique des bâtiments avec tout ce qu'on pourrait faire, eh bien finalement, on n'a pas ce travail que nous aurions pu avoir, ce travail de planification pour voir où on va et amorcer ces projets. Voilà, et ce n'est pas parce que nous sommes en fin de mandat que ce doit être la fin du monde et la fin des réflexions !

Donc finalement, disposer d'une vraie prospective pluriannuelle aurait pu servir tout le monde, quand c'est bien travaillé et en amont. Ça fait quelques années qu'on le dit et c'est bien dommage.

**M. CONTE** : Merci, Monsieur Rosmorduc. Pour le procès-verbal, je précise que Monsieur Guelmami vient d'arriver. Monsieur Jeanneau ?

**Arrivée en séance de Monsieur Anis GUELMAMI à 19 h 30. Le nombre de conseillers présents passe à 27. Le total des votants reste inchangé à 30.**

**M. JEANNEAU** : Oui, trois courtes remarques. La première, c'est de remercier Madame Anne-Sophie Genest pour tout le travail qui a été fait sachant que malheureusement, elle part de la collectivité locale... Mais c'est pour un rapprochement qui est quand même salubre la concernant, donc merci à elle pour tout le travail qui a été fait. Ça, c'est le premier point.

Pour le deuxième point, j'avais une question à vous poser concernant l'encours de dettes en 2020 et l'encours de dettes en 2025 plus 2026. Serait-il possible de le connaître, juste pour que le public soit au courant de cela ?

Et ensuite, j'ai la même question à poser concernant cette fois les dépenses réelles de fonctionnement, donc là encore, entre 2020 et 2026, de façon à voir ce qu'il en est.

Ah, c'est indiqué là !

**M. DELANCHY** : C'est bon, vous voyez l'écran ? Parfait.

Alors attendez, je mets mes lunettes ! Donc vous voyez qu'en 2020, notre capacité de désendettement était à 10,91 ans. Et en prévisionnel pour fin 2025, nous sommes à une capacité de désendettement de 2,25 ans.

Cela répond à votre question, Monsieur Jeanneau ?

**M. JEANNEAU** : Oui, mais il me reste une question étrange : comment se fait-il que nous soyons passés de 10,91 à 3,77 ans entre 2020 et 2021 ?

**M. DELANCHY** : Nous avons divisé la dette par deux, en capital.

**M. JEANNEAU** : En un an ?

**M. DELANCHY** : Non, en six ans.

**M. JEANNEAU** : Excusez-moi, mais là, c'est indiqué entre 2020 et 2021, donc il doit y avoir un petit souci...

Je rappelle ce qui m'a été dit par Emmanuel François lorsqu'il était Maire, cela nous rappelle un temps pas si lointain que ça. En six ans, enfin disons que la période 2020-2026 aurait dû ramener la dette à 10 millions d'euros. Or on s'aperçoit que cette dette ne sera pas à 10 millions, mais à beaucoup plus que cela ! Puisqu'il y a les 2,5 millions de 2025, plus les 3 millions qui sont ici, donc voilà : je ne comprends pas ce chiffre.

Enfin, je ne le comprends pas donc expliquez-nous ce chiffre : expliquez-nous !

**M. CONTE** : Vous parlez de « 2,5 millions en 2025 » et « 3 millions en 2026 » ? Je ne comprends pas...

**M. JEANNEAU** : Répondez d'abord à la première question.

**M. CONTE** : Non, mais...

**M. DELANCHY** : Je ne comprends pas la question.

**M. JEANNEAU** : Relisez vos chiffres ! Comment se fait-il qu'en un an de temps, vous ayez divisé par trois le nombre d'années, en termes de capacité de désendettement ?

**M. DELANCHY** : C'est mathématique...

**M. GÉRARD** : En fait, il s'agit simplement d'un calcul technique. La capacité de désendettement, elle est calculée sur le capital de la collectivité, corrélé à l'autofinancement. Et donc effectivement, l'autofinancement ne figure pas dans le tableau, mais cela revient à dire que l'autofinancement ayant augmenté, alors le remboursement de la dette peut être accéléré en termes de dates. Et c'est ce qui s'est produit puisque le remboursement a été fortement augmenté entre 2020 et 2021, pour les raisons que vous connaissez tous. Et donc mathématiquement, ça a fait forcément chuter la capacité de désendettement de la collectivité.

**M. JEANNEAU** : Merci de l'avoir dit. Donc cela signifie que *grosso modo*, grâce aux impôts qui ont été payés par les habitants, nous sommes aujourd'hui dans cette logique-là.

Il y aurait eu cependant d'autres possibilités, et nous l'avons évoqué il y a de cela quelques années, c'est le fait de pouvoir aller sur la capacité d'emprunt : c'est d'ailleurs ce qui a été fait par la Ville de Tours dont le discours consistait à dire « nous, nous empruntons au bon moment ». Mais cela avait été refusé par Emmanuel François et aujourd'hui, on se retrouve *grosso modo* avec cette augmentation d'impôts de 15 % qui avait été votée en 2021, et dans une logique qui consiste à toujours progresser avec la multiplication des taux par les bases qui augmentent.

Et ça, ça pose question sur la bonne gestion. C'est-à-dire que lorsque certains, ici, annoncent avoir divisé la dette par deux... Ben oui c'est facile, c'est aux Corpopétrussiens et aux Corpopétrussiennes qu'on a fait supporter cet élément-là ! Et ça, ça nous pose question, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs autres leviers qui sont possibles, et qui avaient été faits du temps de Christian Bonnard, sur les trois

devis, etc. ! Mais là, aujourd'hui, on s'aperçoit que cet effet de masse a été produit, entre autres, par les impôts : et ça, ça nous pose vraiment question.

Ainsi, le bilan qui est le vôtre, ce n'est pas un désendettement de la Ville ou une division par deux de l'endettement. C'est une augmentation des impôts, qui a permis ce désendettement ! Voilà.

**M. CONTE** : Je vous remercie, Monsieur Jeanneau, pour ça. Mais je n'ai pas la même vision que vous à ce niveau-là.

**M. JEANNEAU** : Je suis désolé, mais les chiffres sont là !

**M. CONTE** : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. SOULAS** : Alors tout à l'heure, Monsieur Delanchy a également présenté le budget annexe de La Rabaterie. Donc fait-il partie du débat, ou est-ce que... Oui ?

**M. CONTE** : Et donc ?

**M. SOULAS** : Eh bien, j'ai envie de parler du centre commercial.

**M. CONTE** : Ah, mais si vous voulez, oui.

[TIME CODE : 1 h 28 min 22 s]

#### **2026 02 11 – 13 B Adoption du budget primitif 2026 – Budget Annexe Rabaterie**

***La présente délibération rectifiée remplace la délibération N° 2026 02 11-13 à la suite d'erreurs de retranscription considérées comme erreurs matérielles de l'administration. L'équilibre budgétaire demeure inchangé.***

*Rapporteur : M. Alain DELANCHY*

*Vu la délibération N° 2025 du 17 décembre 2025 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal*

*Le budget annexe est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux Métropoles et aux Villes. S'agissant d'un budget annexe Aménagement, celui-ci est assujéti à la TVA et géré HT.*

*Considérant le projet de budget annexe de La Rabaterie présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,*

*L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif du budget annexe de La Rabaterie pour l'exercice 2026, présenté de manière détaillée en annexe équilibré comme suit :*

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	652 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	10,00 €
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement	959 968,92 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	309 968,92 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 921 947,84 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 74 – Dotations et participations	777,59 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	0 €
Chapitre 042 - Opération D'ordre de transferts	968,92 €
002 - Résultat reporté	191,33 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 947,84 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	959 968,92 €
001 – solde d'exécution négatif reporté	279 968,92 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 269 937,84 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2026
021 – Virement de la section de fonctionnement	959 968,92 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	309 968,92 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 269 937,84 €</b>

**M. SOULAS** : Évidemment que j'ai envie de parler du centre commercial de La Rabaterie ! Puisque six ans après... Pardon ? Oui, mais maintenant, c'est de votre bilan dont on va parler !

Car six ans après, nous en sommes au même point. Voilà, au même point ! Au dernier moment, lors de la dernière Commission des Finances, vous avez retiré de l'ordre du jour le dernier point qui concernait les questions foncières sur le projet. Et puis, vous nous avez dit « je me retranche derrière les négociations », ce qui est d'ailleurs votre droit...

Mais il n'empêche qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas plus avancés, nous... Enfin, quand je dis « nous », je parle des habitants de Saint-Pierre-des-Corps et puis des habitants de La Rabaterie, puisque ce lieu est devenu une friche commerciale. Un lieu tagué, un point de deal ! Et avec tout ce temps qui passe, il s'inscrit de plus en plus dans la population de Saint-Pierre-des-Corps, et chez les habitants de La Rabaterie, cette idée de relégation et d'abandon.

Il nous semble donc qu'il y a une vraie urgence à nous dire, précisément, où vous en êtes aujourd'hui sur cette question-là. Pour qu'on puisse aussi apporter un peu d'espoir aux habitants de La Rabaterie, et de Saint-Pierre-des-Corps de manière générale... Parce qu'aujourd'hui enfin, dans un quartier prioritaire, on laisse s'enkyster comme ça une friche commerciale... Aujourd'hui, il y a une boulangerie qui fonctionne, une pharmacie et puis une épicerie-bazar le soir, mais quand même ! Quand même, quel retard pris !

Et donc lors de la dernière Commission des Finances, vous n'avez pas voulu nous en dire plus, nous donner plus d'informations. Je pense que ce soir, au niveau d'un Conseil municipal, sachant que c'est le dernier Conseil municipal et je ne sais pas ce qu'il va se passer dans les semaines qui viennent, on n'en sait rien ! Pardon ? Oui, je sais bien, mais ça fait six ans que ça dure ! Donc on n'en sait rien encore ce soir, c'est pourquoi il faudrait quand même, Monsieur le Maire, que sans trahir les secrets de la négociation, vous nous apportiez ce soir quand même quelques éléments...

Oui je sais bien, mais on ne peut pas se contenter de faire des mouvements d'épaule ! Il faut quand même qu'on ait quelques éléments au sortir de ce Conseil municipal, non pas pour deviner, mais en tout cas pour savoir un petit peu où nous allons sur ce projet ! Voilà, c'est le préambule de nos interventions futures, que je voulais porter à votre connaissance. Merci.

**M. CONTE** : Bien, merci Monsieur Soulas.

Donc effectivement, sur le projet Rabaterie dont vous avez vu le budget, il ne s'est pas rien passé depuis six ans puisqu'au contraire, nous avons un portage financier EPFL [*Établissement Public Foncier Local du Val de Loire*] qui est en cours. Les cellules sont acquises au fur et à mesure, avec des négociations qui sont en cours.

En Commission Finances, effectivement il y avait un point qui a été abordé puisque nous avons deux cellules, ou plutôt deux points fonciers qui sont en cours de négociation, avec la possibilité d'aboutir sur des accords. Alors pour l'instant, les deux n'ont pas abouti sur des accords, mais donc ce sont des négociations financières de prix d'achat de foncier ou de cellule, voilà... Et tant que ce n'est pas abouti, je ne peux pas en dire plus : les négociations se tiennent entre les différents propriétaires, et c'est en cours.

Mais par ailleurs, je fais le même constat que vous. J'habite juste à côté, donc j'ai le même constat que vous : quand on passe tous les jours devant et qu'on voit l'état de cette galerie commerciale... Et le peu de commerçants qui restent dedans ne veut plus y vivre ! C'est donc pour cela que nous essayons de trouver la solution le plus vite possible, pour que ce projet continue.

Et d'ailleurs le projet a déjà commencé. Alors, on ne va pas le voir énormément cette année puisqu'il va s'agir d'opérations de dévoiements de réseaux, de démolition de maison, enfin voilà, ce sont des choses assez basiques qui ont commencé. Mais l'année prochaine, ce sera la construction du bâtiment public. Donc le projet se déroule et aujourd'hui, les négociations se font, je pense avec bienveillance, et puis après, le but est de trouver un accord.

Mais donc voilà, je ne peux pas en dire plus sur ces accords. Ce sont des négociations. Sinon après, on dit tout et n'importe quoi : j'ai eu des appels de mon DGS qui m'a fait part de choses qui se sont dites, mais que je n'ai jamais dites ! Voilà, donc moi je suis en totale bienveillance. Mon but est que ça aboutisse, mais pas pour moi : que cela aboutisse pour les habitants du quartier parce qu'ils n'attendent que ça, et pour les commerçants. Notre volonté, c'est de remettre des commerces, de faire revivre et d'apaiser ce quartier, de le revégétaliser. C'est tout le projet qui est là ! Voilà.

Monsieur Chapeau ?

**M. CHAPEAU :** Oui, moi je voudrais aussi dire que je remercie les services de la Métropole pour les travaux qui ont été engagés depuis plus de cinq ans. Moi, je me souviens de la première réunion salle Jean-Bonnin, avec Céline Illig, avec les services de la Métropole pour parler de cette Maison de la Danse.

Et pendant ces cinq années, le projet a été mené par Geoffrey Monsellier, c'est ça ? Oui, c'est bien lui, et il a rencontré toutes les associations du territoire pour voir quels étaient les besoins, comment nous allions pouvoir créer au mieux cette Maison de la Danse. Alors je vous parle de ça parce que c'est un projet culturel qui me tient à cœur, parce que c'est la ville de Saint-Pierre-des-Corps qui a été choisie pour y installer cette Maison de la Danse. Et ce travail a été fait aussi à la Métropole sur le Centre Social, et sur les besoins en termes de surface et d'utilité du Centre Social.

Ce travail a débuté il y a cinq ans, et parce que Geoffroy Monsellier a rencontré énormément d'associations culturelles sur le territoire, d'associations de danse pour connaître leurs spécificités et surtout leurs besoins pour adapter au mieux ce projet, eh bien je peux vous dire que pendant cinq années, les travaux ont été faits par la Métropole et par l'équipe municipale.

**M. CONTE :** Oui, Monsieur Benbedra ?

**M. BENBEDRA :** Pour La Rabaterie, les questions qui se posent c'est : « Que va-t-il y avoir comme commerces ? » La boulangerie risque de partir. La pharmacie, elle, va rester là. C'est-à-dire qu'une fois la boulangerie partie, il n'y aura plus du tout de commerce ! Donc les questions que se posent les gens, c'est : va-t-il y avoir une boulangerie ? Aura-t-on une supérette ? Aura-t-on une boucherie ?

Ce sont les questions qu'ils se posent, toutes simples ! Ils ne se posent pas la question de la salle de danse, je vous promets qu'ils ne parlent pas de ça ! Leur préoccupation, c'est le commerce de proximité. Parce que pour de plus en plus de personnes âgées, c'est compliqué d'aller faire les courses plus loin... Et c'est un quartier qui est sinistré depuis x années. Donc la question d'urgence, c'est celle des commerces de proximité. Je ne suis pas contre la culture, loin de là, mais ce qui préoccupe les gens que je côtoie tous les jours, car j'habite ce quartier, ce sont les commerces de proximité.

Or là, la boulangerie s'en va, parce que je pense qu'elle va partir. Ça fait longtemps qu'elle cherche à partir : il n'y aura plus rien, il n'y aura que la pharmacie. Donc la question que les gens se posent, c'est : qu'allons-nous avoir comme commerces ? Et normalement, la Mairie doit pousser pour qu'il y ait une supérette, par exemple, elle doit pousser pour qu'il y ait les commerces de produits de première nécessité, comme le pain !

Voilà les questions que se posent les gens, et ils n'ont aucune réponse.

**M. CONTE :** Alors si, ils ont des réponses, disons en partie puisque nous en avons discuté lorsque nous nous sommes vus au mois d'août, sur la place. Et les habitants étaient relativement nombreux quand même, quand nous avons fait cette journée, on en a parlé.

Ils attendent effectivement des commerces de proximité, mais ils attendent aussi des services, donc il y a aussi ça qu'ils attendent. Et je peux d'ores et déjà vous dire que oui, il y aura une boulangerie. C'est en cours, voilà, on essaye de trouver des partenaires. Et oui, il y aura un point aussi pour des courses, là nous sommes en cours de discussions avec des partenaires. Je ne peux pas vous dire qui parce qu'en fait, on essaye d'anticiper. C'est-à-dire que dès lors que l'accord sera trouvé pour l'ensemble de la galerie commerciale et que les travaux pourront être lancés, le but c'est que derrière, on soit déjà prêts à enclencher l'action suivante qui aura été anticipée, pour que les futurs commerces puissent arriver au plus vite. Donc oui, on travaille là-dessus.

Madame Lenoble ?

**Mme LENOBLE :** Moi je voudrais juste appuyer ce que vient de dire Mohamed Benbedra, parce que je trouve que c'est extrêmement important.

J'ai connu ce quartier il y a très longtemps, avec l'enseigne Atac à l'époque, je crois que c'était ça ? C'était un lieu de rassemblement, de rencontre des habitants. En tout cas c'était un lieu de proximité pour que les femmes, puisque c'était souvent elles qui faisaient les courses, pour que les femmes fassent les courses dans des conditions acceptables. Et aujourd'hui, c'est une itinérance avec des sacs, etc.

Et moi, alors je vais peut-être dire une bêtise totale et j'espère que je vais en sortir vivante... Mais vous venez de dire qu'il y a des négociations en cours, pour qu'il y ait de quoi faire des courses : c'est ce que j'ai compris dans ce que vous venez de dire. Or j'avais compris qu'Auchan avait mis un veto et que ce n'était pas possible ! J'avais intégré le fait qu'il n'y avait pas de possibilité de remettre une surface d'alimentation, de type supérette ou une petite surface, parce qu'Auchan avait mis un veto... Donc je voudrais savoir si je me fais des idées sur ce point. Parce que vraiment, cette question des commerces de proximité, dans un quartier comme celui-là, elle ne me paraît pas du tout anecdotique et tout à fait essentielle, pour le respect de la qualité de vie des gens.

**M. CONTE :** Cette question, j'y ai répondu au dernier Conseil municipal, lorsque nous avons abordé le bail Lidl. En effet Lidl demandait à bénéficier d'un veto sur un périmètre de 1 km, et nous avons refusé cette condition.

Pardon ? Non, mais justement, c'est bien de cela dont on parle ! Je parle du bail Lidl parce que maintenant, c'est Lidl qui a repris Auchan, voilà.

Et du temps d'Auchan, le périmètre était de 300 mètres, je crois de mémoire. C'était 300 mètres. Mais eux, Lidl, ils avaient demandé un kilomètre et nous l'avons refusé. Parce que bien sûr, si nous avions accepté un kilomètre, le centre commercial de La Rabaterie était en plein dedans. Ça a donc été refusé et nous en avons parlé lors du dernier Conseil. Voilà !

Bien, Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC :** Alors à moins que cela ait été donné et que ça ait échappé à notre attention, nous n'avons toujours pas de bilan très clair sur les mètres carrés dédiés aux commerces, avant et après projet, etc. Je vois que Monsieur Brimou lève les yeux au ciel, mais c'est quand même un sujet intéressant, de savoir le nombre de mètres carrés avant et post-projet dédiés au commerce !

C'est-à-dire que là certes on peut se féliciter, effectivement, de disposer d'une surface plutôt commerciale. Mais cela pose une question parce qu'à un moment donné, vous n'étiez pas le Maire à ce moment-là, mais votre majorité avait évoqué l'idée d'une sorte de supérette, mais sans qu'il y ait forcément du personnel dedans : donc cela fonctionnerait avec des distributeurs, des choses comme ça. Alors j'espère que les négociations en cours portent plutôt sur un commerce traditionnel, avec des gens vivants à l'intérieur qui travaillent : j'espère que vous allez là-dessus, et que vous n'allez pas du tout ressortir le projet du *drive* ou de la caissette sur laquelle on rentre un code et on prend ses courses. Voilà, donc j'espère qu'on est bien là-dedans, car là, il y a une vraie importance.

Et pardon, mais du coup, je reviens sur la présentation budgétaire classique. Il y a une ligne qu'on ne voit pas vraiment, mais qui est très importante : c'est tout ce qui va être prévu en termes de voirie. Nous avons abordé le sujet en Commission générale sur l'aménagement de la place et donc effectivement, tout ce qui est « aménagement des places » relève de crédits pris sur le budget métropolitain, mais avec l'argent communal. C'est pourquoi nous aurions peut-être pu avoir une petite précision, des éléments plus clairs dessus... Ah, alors je vois que c'est peut-être en train d'arriver...

Et pour reprendre la tribune que nous avons pu écrire sur la dernière *Clarté*, nous aurions voulu voir au moins une action et des lignes mises aussi sur la redynamisation des cellules existantes sur l'espace de la place Maurice-Thorez... Car en fait, vous nous avez présenté quelques aménagements

routiers pour essayer de faciliter effectivement le flux, le dynamisme commercial, la sécurité piétonne et les traversées. Mais du coup, sur ces cellules commerciales qui sont aujourd'hui abandonnées, n'y aurait-il pas lieu de prévoir un coup de propre, un petit réaménagement pour essayer de trouver des preneurs ? Car on le sait bien, il y a une question orale prévue ce soir sur le déménagement de la caserne des pompiers, mais sur les biens appartenant à la commune, n'y aurait-il pas moyen, très rapidement, de mettre en place des actions de retraitement des cellules pour y trouver des partenaires ?

Je souligne qu'aujourd'hui, les commerces qui sont dessus sont quand même confrontés à un chantier qui va être un petit peu long : on parle d'une livraison au printemps, mais je ne sais pas si les délais se tiennent encore ? À mon avis, non ! Donc il y a urgence à redynamiser un petit peu l'existant. Et du fait des incertitudes des finances départementales, on peut aussi en plus présumer que le LIDL va rester là très longtemps et que le déménagement n'est pas pour demain.

Donc ne peut-on pas traiter très vite les cellules abandonnées ? On pense par exemple aussi à la cellule face Mairie, la cellule de l'ancien restaurant *Le Pacha*. Ne pourrait-on pas imaginer des procédures et des solutions contractuelles permettant des occupations positives du site ? Avez-vous commencé à travailler là-dessus ? Voilà.

**M. CONTE :** Pour répondre à la dernière question sur *Le Pacha*, effectivement oui, je sais que Monsieur Delanchy a déjà travaillé dessus. Il a fait quelques approches de possibles partenaires et aussi auprès de la Chambre de Commerce et d'Artisanat.

Concernant votre demande sur les mètres carrés des cellules du centre commercial de La Rabaterie, eh bien cela dépend de l'aboutissement de nos négociations qui vont définir les cellules, les futures cellules. En fait les mètres carrés qui seront acquis, cela fait partie justement de la négociation et ça aura une incidence sur les futures cellules commerciales.

Et sur le Proxy, sur la boulangerie et tout ça, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, mais après, là nous sommes encore au début de la démarche. C'est le nouvel exécutif qui prendra le relais là-dessus, puisqu'on ne pourra pas présenter de nouveaux projets.

Et enfin, sur la question de mettre des financements pour remettre en vie les cellules existantes du centre Maurice-Thorez, alors oui ce sont des pistes qui peuvent être étudiées, sur les investissements qui ont été mis en place. Nous avons déjà lancé des investissements sur nos appartements qui ont besoin d'être rénovés, sachant qu'on en a plusieurs, à la Ville, qui sont actuellement vides, donc vacants, et qui pourraient être mis sur le marché du privé : cela pourrait bénéficier à certaines personnes. Par exemple, nous venons de louer à une personne, sachant que la personne vivait dans sa voiture ! Nous avons réussi à trouver une solution, l'appartement a été préparé et nous avons pu mettre quelqu'un dedans. Et en fait ça, ce sont des choses dont nous avons discuté en Commission des Finances, et qui avaient plutôt fait l'unanimité.

Donc voilà, disons que remettre un peu d'investissement, oui ce sont des choses qui peuvent se faire assez facilement, avec le budget.

**M. ROSMORDUC :** Pour revenir sur la question du commerce, vous dites que cela pourrait se mettre en place très facilement. Alors oui, mais comme c'est facile, pourquoi ne pas l'avoir prévu là pour déjà commencer à engager ces investissements ? Enfin, j'imagine que quelle que soit l'équipe en place demain, à un moment donné la réhabilitation des cellules commerciales devient un impératif urgent ! Et ça fait longtemps qu'on voit l'état des cellules se dégrader...

Donc avez-vous mis quelques lignes dessus et si oui, combien ? Et si vous ne l'avez pas mis, cela signifie alors qu'on doit attendre encore le Budget Supplémentaire après les élections : donc on perdrait encore trois ou quatre mois de dynamisme commercial possible sur la place de la Mairie !

**M. CONTE** : C'est un budget de reconduction, donc nous avons mis les réparations essentielles, c'est-à-dire chauffage, école, etc. Tout ce qui est urgent pour éviter de revivre ce qu'il s'est passé là, avec des salles de classe à 4°C : donc c'est essentiellement ça. Après oui, il va falloir passer par un Budget Supplémentaire.

Là nous avons mis les éléments qui ont fait consensus et qui ont fait l'objet de réunions dans les Commissions Finances et Bâtiments. Lorsqu'il y a eu des demandes faites à l'unanimité, ça a été mis dans le budget. Mais après, il restera encore des marges de manœuvre possibles.

Madame Lenoble ?

**Mme LENOBLE** : Juste, j'ai une petite question parce que vous nous dites que vous êtes en négociation et donc, vous ne pouvez nous donner aucune information. Alors, y a-t-il une loi ou une règle de déontologie qui interdirait effectivement que vous nous donniez *a minima* des informations sur le type de commerce sur lequel vous seriez en discussions ?

Parce que, quand même, les habitants de ce quartier souffrent beaucoup du fait d'avoir peu ou pas d'informations sur les choses, et comment elles évoluent depuis quelques années. Donc voilà, moi je suis dubitative sur le fait que vous ne puissiez pas nous donner d'éléments du tout, sur ce qui est en cours en termes de négociations pour de futurs commerces... Même si ce n'est pas très précis, nous pourrions avoir au moins des éléments sur la nature des commerces, tout ça.

Et j'ai une deuxième question : où en est-on sur les logements ? A-t-on avancé sur le nombre de logements dans le cadre de ce projet ? Toujours pas ? Je ne sais pas...

**M. CONTE** : Alors pour le projet Logements, je peux répondre tout de suite. Nous ne sommes pas encore en phase de recherche d'un promoteur, mais nous sommes toujours sur un chiffre entre 20 et 30 logements. Donc ça, ça n'a pas bougé.

Monsieur Delanchy ?

**M. DELANCHY** : Pour ce qui est du centre commercial de La Rabaterie, nous avons retenu trois commerces essentiels. Il s'agit d'un Proxy, d'une boulangerie et d'un coiffeur. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

[TIME CODE : 1 h 46 min 15 s]

### **2026 02 11 – 09 Reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif de l'exercice 2026 – Budget Principal de la commune**

*Rapporteur : M. Alain DELANCHY*

**M. CONTE** : Bien, nous votons sur la délibération d'affectation des résultats.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, par 21 voix pour et 9 voix contre (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON), décide :**

- **de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 ;**
- **de préciser que si le C.F.U venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation**

et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U ;

- d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture : - 3 479 750,62  
Restes à réaliser recettes : 1 047 748,81  
Restes à réaliser dépenses : 1 359 791,99  
Solde des restes à réaliser : -312 043,18  
Besoin de financement : 3 791 793,80

001 (INV) : - 3 479 750,62

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement au BP 2026.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture 2025 : 5 582 740,97  
1068 (INV) : 3 791 793,80

Excédents de fonctionnement capitalisés affectés en recettes d'investissement au BP 2026.

002 (FCT) : 1 790 947,17

Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP 2026.

[TIME CODE : 1 h 46 min 30 s]

**2026 02 11 – 10 Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026**

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 4 février 2026,

Vu la note de présentation adressé aux membres du Conseil municipal

Vu les articles 1636 B sexies à 1639 A du Code Général des Impôts,

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans,

Considérant que l'équilibre du budget 2026 ne nécessite pas d'augmentation des taux des taxes locales municipales, et que par conséquent le Conseil municipal souhaite maintenir les taux actuels,

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 17 décembre 2025, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2025.

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'adopter les taux de fiscalité ci-dessous pour 2026

Taxes	Taux 2025 pour rappel	Taux 2026
Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants	15,20	15,20

Taxe foncière propriétés bâties	<b>48,11</b>	<b>48,11</b>
Taxe foncière propriétés non bâties	<b>42,63</b>	<b>42,63</b>

- de charger Monsieur le Maire, ou son représentant :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
  - de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**M. CONTE** : Nous votons maintenant sur la fixation des taux d'imposition, qui sont les mêmes que 2025.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, par 26 voix pour et 4 abstentions (Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Béatrice GROSLÉRON), décide :**

- **d'adopter les taux de fiscalité ci-dessus pour 2026**
- **de charger Monsieur le Maire, ou son représentant :**
  - **de notifier cette décision aux services préfectoraux ;**
  - **de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

[TIME CODE : 1 h 46 min 54 s]

### **2026 02 11 – 11 Adoption du budget primitif 2026 — Budget Principal**

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

**M. CONTE** : Nous votons maintenant sur l'adoption du budget primitif.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, par 21 voix pour et 9 voix contre (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON), décide d'adopter le budget primitif 2026 de la commune, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :**

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Propositions 2026</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	5 650 960,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	18 350 000,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	42 000,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 240 924,00 €
Chapitre 66 Charges financières	237 175,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	20 000,00 €

Chapitre 68 Dotation aux provisions	32 300,00 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>26 573 359,00 €</i>
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	2 580 279,17 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	2 200 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>31 353 638,17 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Propositions 2026</b>
Chapitre 013 atténuations de charges	000,00 €
Chapitre 70 Ventes Produits	0 761,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	9 667,00 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	14 427,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	5 898,00 €
Chapitre 75 Autres produits	356,00 €
Chapitre 76 Produits financiers	00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	00,00 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>06 959,00 €</i>
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	5 732,00 €
Résultat reporté 002	0 947,17 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>53 638,17 €</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT y compris RAR</b>	<b>Propositions 2026</b>
Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves	
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	1 391 756,37 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	205 805,59 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	1 324 500,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 053 318,46 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	1 079 904,40 €
Total des opérations d'équipement	2 055 988,97 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	84 393,00 €

<i>Total Dépenses Réelles</i>	9 195 666,79 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	1 455 732,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	100 000,00 €
Résultat négatif reporté	3 479 750,62 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>14 231 149,41 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT y compris RAR</b>	<b>Propositions 2026</b>
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	571 855,63 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	1 803 553,81 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	3 007 000,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	31 667,00 €
Chapitre 024 Produits des cessions	145 000,00 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	9 350 870,24 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	2 200 000,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	100 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 791 793,80 €
021 Virement de la section de fonctionnement	2 580 279,17 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>14 231 149,41 €</b>

[TIME CODE : 1 h 47 min 15 s]

**2026 02 11 – 12 Reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif de l'exercice 2026 – Budget Annexe Rabaterie**

*Rapporteur : M. Alain DELANCHY*

*L'article L2311-14 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U).*

*Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U, le Conseil municipal peut alors au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du C.F.U, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.*

*Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.*

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu en Commission des Finances le 4 février 2026,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de décider :

- de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 ;
- de préciser que si le C.F.U venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts, dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U ;
- d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture : - 279 968,92

Besoin de financement : -279 968,92

001 (INV) : - 279 968,92

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement au BP 2026

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2025 : 335 191,33

002 (FCT) : 335 191,33

Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP 2026

**M. CONTE** : Nous votons sur l'affectation des résultats pour le budget Rabaterie.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, par 21 voix pour et 9 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON), décide :**

- de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 ;
- de préciser que si le C.F.U venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts, dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U ;
- d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture : - 279 968,92

Besoin de financement : -279 968,92

001 (INV) : - 279 968,92

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement au BP 2026

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Résultat de clôture 2025 : 335 191,33**

**002 (FCT) : 335 191,33**

**Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP 2026**

**[TIME CODE : 1 h 47 min 32 s ]**

**2026 02 11 – 13 B Adoption du budget primitif 2026 – Budget Annexe Rabaterie**

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

**M. CONTE** : Nous votons sur l'adoption du budget primitif Rabaterie.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, par 21 voix pour et 9 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON), adopte le budget primitif du budget annexe de La Rabaterie pour l'exercice 2026, présenté de manière détaillée en annexe équilibré comme suit :**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	652 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	10,00 €
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement	959 968,92 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	309 968,92 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 921 947,84 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 74 – Dotations et participations	777,59 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	0 €
Chapitre 042 - Opération D'ordre de transferts	968,92 €
002 - Résultat reporté	191,33 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 947,84 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	959 968,92 €
001 – solde d'exécution négatif reporté	279 968,92 €

<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 269 937,84 €</b>
-------------------------------------	-----------------------

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Propositions 2026</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	959 968,92 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	309 968,92 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 269 937,84 €</b>

**La présente délibération rectifiée remplace la délibération N° 2026 02 11-13 à la suite d'erreurs de retranscription considérées comme erreurs matérielles de l'administration. L'équilibre budgétaire demeure inchangé.**

[TIME CODE : 1 h 47 min 56 s]

**2026 02 11 – 14 Garantie d'emprunt projet Petite Enfance Cispéo — Crèche d'application**

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 juillet 2025 validant le projet ;

Vu la demande de l'association citée en objet en date du 22 décembre 2025 ;

Vu la Commission des Finances du 4 février 2026 ;

Vu la note de présentation transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal ;

Vu les éléments du dossier présentés par la Banque des Territoires en date du 2 février 2026 ;

L'exposé de Madame Drapeau entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- de valider les éléments ci-dessous :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 790 000 € (sept cent quatre-vingt-dix mille euros) souscrit par CISPEO PETITE ENFANCE, ci-après l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 395 000 € (trois cent quatre-vingt-quinze mille euros), augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ce prêt constitué de 1 Ligne du Prêt est destiné à financer la construction d'un multi-accueil situé au 66 rue René DESPOUY, à SAINT-PIERRE-DES-CORPS (37 700).

<b>Ligne du Prêt :</b>	PRU-AM
------------------------	--------

<b>Montant :</b>	790 000 euros
<b>Durée totale :</b>	
- <b>Durée de la phase de préfinancement :</b>	12 mois
- <b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	30 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 %</b>  Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Échéance et intérêts prioritaires :</b> si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance
<b>Modalité de révision :</b>	Simple révisabilité (SR)
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	0 %

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision.

**Mme DRAPEAU** : Il s'agit donc d'adopter une garantie d'emprunt sur un projet Petite Enfance Cispéo, pour une crèche d'application à la suite de la délibération prise au mois de juillet 2025.

**M. CONTE** : Y a-t-il des questions ?

**Mme LENOBLE** : Oui, juste quelques mots là-dessus, d'abord pour redire que nous étions d'accord et je l'avais déjà dit, moi, lorsque le débat s'est tenu. Mais simplement sur cette crèche, j'espère que nous aurons des garanties sur le taux d'encadrement, sur le fonctionnement, voilà. Est-ce que tout cela est très suivi ?

**Mme DRAPEAU** : Alors oui effectivement, là c'est une garantie d'emprunt qui fait suite à la délibération du 2 juillet. Effectivement tout ça, c'est très encadré : la CAF est derrière, la PMI [Protection Maternelle Infantile] est derrière, donc voilà. Et il y a obligation de formation, de diplôme, donc non il n'y a pas de souci.

**M. CONTE** : Et parce que le but en plus, c'est de former puisque c'est une crèche d'application. Ce sera unique sur le territoire, et sur le département.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, par 29 voix pour et 1 abstention (Cyrille JEANNEAU), décide :**

- **de valider les éléments ci-dessous :**

**Article 1** : *L'assemblée délibérante de la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 790 000 € (sept cent quatre-vingt-dix mille euros) souscrit par CISPEO PETITE ENFANCE, ci-après l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.*

*La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 395 000 € (trois cent quatre-vingt-quinze mille euros), augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.*

*Ce prêt constitué de 1 Ligne du Prêt est destiné à financer la construction d'un multi-accueil situé au 66 rue René DESPOUY, à SAINT-PIERRE-DES-CORPS (37 700).*

<b>Ligne du Prêt :</b>	<b>PRU-AM</b>
<b>Montant :</b>	<b>790 000 euros</b>
<b>Durée totale :</b>	
- <b>Durée de la phase de préfinancement :</b>	<b>12 mois</b>
- <b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	<b>30 ans</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	<b>Trimestrielle</b>
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 %</b> <b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</b>

<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Échéance et intérêts prioritaires : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance</b>
<b>Modalité de révision :</b>	<b>Simple révisabilité (SR)</b>
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	<b>0 %</b>

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

- **La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**
- **Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**
- **Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.**

**Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision.**

[TIME CODE : 1 h 49 min 52 s]

**M. CONTE** : Nous passons ensuite à une attribution de subvention. La parole est à Monsieur Delanchy.

**Mme LENOBLE** : Mais ce n'est pas d'abord la délibération sur la Caisse des Écoles ?

**M. DELANCHY** : C'est la Caisse des Écoles peut-être, avant ? Non, mais on peut passer sur l'attribution d'une subvention au CCAS pour 2026...

**M. CONTE** : De toute façon, faisons les deux !

**2026 02 11 – 15 Attribution d'une subvention au CCAS pour 2026**

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

*Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps est un établissement public administratif, dirigé par un Conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.*

*Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.*

*Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie, et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.*

*Les habitants de la commune y sont conseillés sur les droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux ou directement pris en charge. Il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficulté).*

*En tant qu'établissement autonome rattaché à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels. Le CCAS reçoit des subventions de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.*

*Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 1 250 000 € au titre de l'exercice 2026, y compris l'avance accordée avant le vote des budgets de 350 000 €.*

*La subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CCAS. Le montant voté est un montant maximum, le dernier versement sera ajusté en fonction des besoins réels du CCAS constatés en fin d'année.*

*Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal,*

*L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'attribuer une subvention de 1 250 000 € au CCAS pour l'exercice 2026. Les crédits sont prévus au BP 2026, chapitre 65.*

**M. DELANCHY** : Comme nous en avons parlé tout à l'heure, il s'agit de passer cette subvention à 1 250 000 euros. Elle était auparavant de 1 050 000 euros.

Cette augmentation est liée aux travaux de remise en état du réseau d'eau potable et sur les logements de la Résidence des personnes âgées [RPA]. Merci.

**M. CONTE** : Pas de questions ?

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), attribue une subvention de 1 250 000 € au CCAS pour l'exercice 2026. Les crédits sont prévus au BP 2026, chapitre 65.**

[TIME CODE : 1 h 51 min 7 s]

**2026 02 11 – 16 Attribution d'une subvention à la Caisse des Écoles de Saint-Pierre-des-Corps pour le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative (PRE) pour 2026**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

*Le Projet de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif mis en place en 2005. Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.*

*Les bénéficiaires du Programme de Réussite Éducative sont les enfants, les jeunes ainsi que leurs familles qui résident dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, ou qui sont scolarisés dans un établissement scolaire relevant de l'éducation prioritaire : les réseaux d'éducation prioritaire et les REP+, réseaux d'éducation prioritaire renforcée. Au final, les PRE couvrent presque intégralement les établissements scolaires en réseau.*

*Considérant que le PRE, dont le budget repose à ce jour exclusivement sur la subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, est confronté à la montée en charge des dépenses de fonctionnement et au contexte inflationniste,*

*Considérant la volonté municipale de soutenir la politique d'accompagnement dans le cadre de son projet de territoire, au travers du Conseil d'administration de la Caisse des Écoles,*

*Considérant qu'il est opportun que la Ville apporte son concours financier afin de garantir une intervention efficiente du PRE auprès d'un public en grande difficulté,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 février,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal.*

*L'exposé de Monsieur Conte entendu,*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'attribuer une subvention de 22 700 € à la Caisse des Écoles pour le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative pour 2026. Les crédits sont prévus au BP 2026 chapitre 65.*

**M. CONTE** : Ce sera donc une subvention de 22 700 euros.

Pas de questions ?

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), décide d'attribuer une subvention de 22 700 € à la Caisse des Écoles pour le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative pour 2026. Les crédits sont prévus au BP 2026 chapitre 65.***

**[TIME CODE : 1 h 51 min 48 s]**

**Mme LENOBLE** : Je m'interrogeais sur un point, que nous avons évoqué lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles. Car je ne sais pas si nous nous reverrons ? Je ne sais pas s'il y aura un autre CA...

En fait nous nous insurgions un peu, en tout cas nous regrettons considérablement le fait qu'il n'est maintenant plus possible d'aider les enfants qui partent en centre de loisirs. Or il avait été évoqué une forme de montage financier, et la représentante de la préfecture devait se renseigner à ce sujet. Pourrait-on donc avoir un élément là-dessus ?

**Mme DRAPEAU** : Nous en parlerons au prochain CA le 2 mars.

**Mme LENOBLE** : D'accord ! OK donc oui, il y aura encore un CA avant les élections.

**2026 02 11 – 17 Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire pour les travaux ADAP — Saint-Pierre-des-Corps (Droit Commun)**

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu la Loi n° 2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5216-5,

Vu l'ensemble des éléments financiers présentés lors de la présente séance du Conseil municipal et dans le cadre de l'architecture budgétaire 2026,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 février 2026,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 65 000 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2026, pour les travaux d'investissement ADAP de Saint-Pierre-des-Corps selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	270 000 €	324 000 €	Fonds de concours droit commun TMVL 2026	65 000 €
Maîtrise d'œuvre	interne		DSIL 2024	135 000 €
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	70 000 €
Total	270 000 €	324 000 €	Total	270 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

**M. DELANCHY** : Alors, cette fois-ci, je vous propose de passer plusieurs fonds de concours, ce sont donc des demandes de subventions auprès de la Métropole.

La première concerne des travaux ADAP [Agenda d'Accessibilité Programmée], pour le droit commun, pour un montant de 65 000 euros. Et comme nous avons quatre fonds de concours à faire passer, je propose de vous les énumérer et ensuite de voter :

- le second fonds de concours concerne les travaux de la dalle du Grand Mail, pour un montant de 88 000 euros ;
- ensuite, nous avons 64 000 euros pour la mise aux normes et la sécurisation des bâtiments ;

- et la dernière, 24 909 euros pour les travaux de pompe à chaleur pour la salle de la Médaille.

Merci.

**M. CONTE** : Alors il y avait Monsieur Soulas en premier.

**Madame Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD s'absente. Le nombre de conseillers présents baisse à 26. Le total des votants baisse à 29.**

**M. SOULAS** : Oui merci. En fait, je voudrais comprendre les deux délibérations de ce soir qui concernent la dalle du Grand Mail. Il y a d'abord celle sur le fonds de concours où là, on est sur un chiffre de 88 000 euros. Sauf qu'à la fin du dossier, on a une autre délibération où le montant indiqué, cette fois, est de 51 417 euros. Y a-t-il une corrélation entre les deux ? Parce que là, nous avons été un peu perdus pour comprendre le sens de ces deux chiffres.

D'un côté, on dit que ça coûte 88 000 euros et de l'autre côté, on verse 51 000 euros. Où passe donc la différence ? Telle est la question, s'il y a une différence ! Et je précise simplement que c'est pour comprendre : il n'y a pas de piège dans ma question, mais c'est pour comprendre parce que nous étions perdus.

**M. CONTE** : Alors en fait, il y a deux choses. Il y a une délibération où nous sommes en maîtrise d'ouvrage, donc c'est là que nous demandons le fonds de concours.

Et dans l'autre délibération, toujours sur la dalle du Grand Mail, nous venons cette fois en participation sur les frais par rapport à la copropriété.

**M. SOULAS** : D'accord.

**M. CONTE** : Madame Lenoble ?

**Mme LENOBLE** : Oui j'ai deux questions, toujours sur la dalle du Grand Mail. Donc la Ville est propriétaire et c'est elle qui participe aux travaux, etc. Or ce qui a abouti à cette nécessité de renforcer cette dalle et de faire des travaux dessus, au départ c'était un acte « criminel », entre guillemets... Donc ma première question, je me demandais s'il n'y a pas des assurances, des choses sur lesquelles nous pourrions compter pour être accompagnés, et pour épargner un peu le budget de la Ville ?

Et j'en viens à ma deuxième question, même si ce n'est peut-être pas là qu'il faut la poser... Mais bref, cela concerne toujours l'accessibilité de cette dalle qui est vraiment dangereuse actuellement, et impraticable pour les gens en situation de handicap. Donc dans le cadre des travaux qui vont être effectués, la Ville a-t-elle eu le souci de rendre cette dalle accessible ? Voilà.

**M. CONTE** : Alors sur votre seconde question relative à l'accessibilité de la dalle, j'y avais déjà répondu. Effectivement, c'est un travail qui devrait pouvoir se faire une fois que nous aurons travaillé complètement sur le centre commercial, notamment avec les projets de démolition d'une partie. C'est d'ailleurs un engagement qui avait été pris auprès des habitants, pour retravailler justement cet accès de dalle qui n'est pas d'une accessibilité exceptionnelle, il est vrai.

Ensuite, en ce qui concerne l'assurance à la suite du sinistre incendie dans le parking, tout le problème tient au fait que le juge a retenu qu'il n'y avait pas de responsabilité, qu'il n'y avait pas de tiers : donc pas d'assurance. Donc voilà du coup nous payons, les frais s'élèvent à plus de 200 000 euros.

Voilà, allons-y pour les votes. Nous commençons par le premier fonds de concours pour les travaux ADAP.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (29 voix pour), décide :**

- **de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 65 000 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2026, pour les travaux d'investissement ADAP de Saint-Pierre-des-Corps selon le plan de financement ci-dessous :**

<b>Dépenses (€)</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>	<b>Recettes (€)</b>	
<b>Travaux</b>	<b>270 000 €</b>	<b>324 000 €</b>	<b>Fonds de concours droit commun TMVL 2026</b>	<b>65 000 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>interne</b>		<b>DSIL 2024</b>	<b>135 000 €</b>
			<b>Département</b>	
			<b>Autres</b>	
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>70 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>270 000 €</b>	<b>324 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>270 000 €</b>

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.**

[TIME CODE : 1 h 56 min 44 s]

**2026 02 11 – 18 Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire pour les travaux de la dalle du Grand Mail (Droit Commun)**

*Rapporteur : M. Alain DELANCHY*

*Vu la Loi n° 2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5216-5,*

*Vu l'ensemble des éléments financiers présentés lors de la présente séance du Conseil municipal et dans le cadre de l'architecture budgétaire 2026,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 88 000 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2026, pour les travaux d'investissement de la dalle du Grand Mail de Saint-Pierre-des-Corps selon le plan de financement ci-dessous :**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	176 500 €	211 800 €	Fonds de concours droit commun TMVL 2026	88 000 €
Maîtrise d'œuvre	interne			
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	88 500 €
Total	176 500 €	211 800 €	Total	176 500 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

**M. CONTE** : Nous votons sur le fonds de concours pour les travaux de la dalle.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, à l'unanimité (29 voix pour), décide :**

- de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 88 000 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2026, pour les travaux d'investissement de la dalle du Grand Mail de Saint-Pierre-des-Corps selon le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

[TIME CODE : 1 h 56 min 56 s]

**2026 02 11 – 19 Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire pour les travaux de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments (Droit Commun)**

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu la Loi n° 2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5216-5,

Vu l'ensemble des éléments financiers présentés lors de la présente séance du Conseil municipal et dans le cadre de l'architecture budgétaire 2026,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 février 2026,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 64 000 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2026, pour les travaux d'investissement de mises aux normes et de sécurisation des bâtiments (relamping en leds et modification des portes de secours du gymnase de La Morinerie [58 000 €], portes et système de désenfumage du gymnase Nadaud [23 000 €], mise aux normes des systèmes de désenfumage du gymnase Despouy [35 000 €] et du centre culturel [40 000 €] de Saint-Pierre-des-Corps) selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	130 000 €	156 000 €	Fonds de concours droit commun TMVL 2026	64 000 €
Maîtrise d'œuvre	interne			
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	66 000 €
Total	130 000 €	156 000 €	Total	130 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

**M. CONTE :** Nous votons sur le fonds de concours pour les travaux de mise aux normes et de sécurisation.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, à l'unanimité (29 voix pour), décide :**

- de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 64 000 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2026, pour les travaux d'investissement de mises aux normes et de sécurisation des bâtiments (relamping en leds et modification des portes de secours du gymnase de La Morinerie [58 000 €], portes et système de désenfumage du gymnase Nadaud [23 000 €], mise aux normes des systèmes de désenfumage du gymnase Despouy [35 000 €] et du centre culturel [40 000 €] de Saint-Pierre-des-Corps) selon le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

[TIME CODE : 1 h 57 min 4 s]

**2026 02 11 – 20 Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire pour les travaux pompe à chaleur salle de la Médaille (Droit Commun)**

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

*Vu la Loi n° 2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5216-5,*

*Vu l'ensemble des éléments financiers présentés lors de la présente séance du Conseil municipal et dans le cadre de l'architecture budgétaire 2026,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 24 909 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2026, pour les travaux d'investissement du changement de pompe à chaleur de la salle de la Médaille sise à Saint-Pierre-des-Corps selon le plan de financement ci-dessous :*

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	150 000 €	180 000 €	Fonds de concours droit commun TMVL 2026	24 909 €
Maîtrise d'œuvre	interne			
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	125 091 €
Total	150 000 €	180 000 €	Total	150 000 €

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.*

**M. CONTE :** Et nous votons sur le fonds de concours pour la pompe à chaleur de la salle de la Médaille.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (29 voix pour), décide :**

- ***de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 24 909 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2026, pour les travaux d'investissement du changement de pompe à chaleur de la salle de la Médaille sise à Saint-Pierre-des-Corps selon le plan de financement ci-dessus ;***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.***

**[TIME CODE : 1 h 57 min 12 s]**

## **2026 02 11 – 21 Remboursement des frais de stérilisation de chats errants**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis de la Commission Finances en date du 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*Vu la délibération du 20 décembre 2023 portant convention avec la fondation 30 millions d'Amis,*

*Vu les échanges avec Madame Marylee Hervet et l'association Félin pour l'autre,*

*Vu le décompte reçu de la part de cette association sur un don de la part de Madame Marylee Hervet d'un montant de 448 €,*

*L'exposé de Monsieur le Maire étant entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *de valider le remboursement de la somme de 448 € auprès de Madame Marylee Hervet dans le cadre de frais avancés d'opérations de stérilisations des chats errants, compétence et obligation relevant de la commune de Saint-Pierre-des-Corps ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à cette opération ainsi qu'à signer tous documents afférents à ce sujet.*

***Retour en séance de Madame Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD. Le nombre de conseillers présents remonte à 27. Le total des votants remonte à 30.***

**M. CONTE :** Une dernière délibération Finances, pour des remboursements de frais de stérilisation de chats errants.

Madame Hervet, habitante du Grand Mail, a participé à des frais de remboursement à hauteur de 448 euros. Il s'agit de compléments qui n'ont pas été pris en charge par une association.

En fait, il y a une partie des frais qui a été prise en charge par une association, il s'agit de l'association *Félin pour l'autre*. Et cette dame a payé le complément qui n'était pas pris en charge, sur ces frais de stérilisation.

Madame Hervet avait pourtant appelé nos services, notamment ceux de la police municipale. Et il lui avait été répondu que ce n'était pas possible alors que nous avons pourtant un budget alloué à cet effet : c'est donc pour corriger cette erreur que nous remboursons ces frais qu'elle n'aurait pas dû payer.

Par ailleurs, cet épisode a permis de constater que le nécessaire n'avait pas été fait pour le renouvellement d'une convention sur ce sujet avec une association. Ainsi actuellement, nous avons conventionné avec le vétérinaire de Saint-Pierre-des-Corps et avec l'association *30 millions d'Amis*.

Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS :** J'ose ma question. Combien y a-t-il eu de chats stérilisés dans l'opération ?

**M. CONTE :** Je vous apporterai la réponse. Cinq chats, je crois ? Oui, voilà, cinq. Nous avons la facture et tous les documents. Ce sont les tarifs du vétérinaire. Oui, Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC** : Oui, sur ces prix-là, cela veut dire, du coup, que *30 millions d'Amis* n'a pas pris en charge les 50 % qu'ils prennent dans le cadre de la convention ? Donc c'est la Ville qui paye à 100 % là, c'est ça ?

**M. CONTE** : Alors, en fait, là, c'est l'association *Félin pour l'autre* qui a participé, à hauteur d'une petite partie je crois. Et après, voilà, mais nous, nous prendrons en charge. En fait, sur la prochaine convention, nous allons prendre en charge les frais et après, nous serons indemnisés directement par *30 millions d'Amis*, comme c'était mis en place auparavant. Voilà.

Et en plus, nous avons un budget, nous avons là-dessus un budget de 5 000 euros... Donc c'est pour ça que c'est dommage que cela se soit passé ainsi, mais bon...

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :**

- ***valide le remboursement de la somme de 448 € auprès de Madame Marylee Hervet dans le cadre de frais avancés d'opérations de stérilisations des chats errants, compétence et obligation relevant de la commune de Saint-Pierre-des-Corps ;***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à cette opération ainsi qu'à signer tous documents afférents à ce sujet.***

[TIME CODE : 1 h 59 min 40 s]

## **JURIDIQUE :**

### **2026 02 11 – 22 Participation financière de la commune aux travaux de réparation des dommages de la structure soutenant la dalle du Grand Mail**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu le règlement de copropriété,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances du 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal,*

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *d'approuver le versement de 51 417,50 € HT à la copropriété de la Résidence du Grand Mail en remboursement des travaux de reprise de la structure ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.*

**M. CONTE** : Nous passons à la participation aux travaux de réparation de dommages de la structure soutenant la dalle du Grand Mail, nous venons d'en parler.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), décide :**

- **d'approuver le versement de 51 417,50 € HT à la copropriété de la Résidence du Grand Mail en remboursement des travaux de reprise de la structure ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.**

[TIME CODE : 2 h 00 min 5 s]

## RESSOURCES HUMAINES :

### **2026 02 11 – 23 Rémunération du personnel recruté à titre temporaire pour travailler l'été dans les centres de vacances et dans les accueils de loisirs sans hébergement**

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23.2,

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines en date du 4 février 2026,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Éloïse DRAPEAU propose à l'assemblée de revaloriser la rémunération, en référence à un indice majoré équivalent temps plein, des contractuels travaillant sur les centres d'été pour tenir compte de l'évolution de l'indice minimum de la fonction publique et de la revalorisation du SMIC, et d'ajouter 10 % équivalent au versement des congés annuels.

Poste	Montant journalier basé sur un indice majoré
Directeur ALSH	IM 405 +10 %
Directeur Centre de Vacances	IM465 +10 %
Directeur adjoint ALSH	IM 380 +10 %
Directeur Adjoint Centre de Vacances	IM 390 + 10 %
Animateur BAFA ALSH	IM 371 +10 %
Animateur BAFA Centre de Vacances	IM 380 + 10 %
Animateur Stagiaire BAFA ALSH	IM 371 + 10 %
Animateur Stagiaire Centre de Vacances	IM 380 +10 %
Cuisinier	IM 405 +10 %
Personnel technique	IM 380 +10 %

Elle précise que le calcul se fera sur la base de la présence effective du personnel sur le séjour, à laquelle s'ajouteront des journées supplémentaires en fonction du temps de préparation et des formations spécifiques requises lors des temps d'animation.

*Les dépenses sont prélevées sur les crédits inscrits à la fonction 331 et 332 du budget de l'exercice.*

*L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider d'appliquer les indices détaillés ci-dessus, pour le personnel recruté à titre temporaire pour travailler dans les centres de vacances et dans les centres de loisirs sans hébergement.*

**Mme DRAPEAU :** Il s'agit donc de la rémunération du personnel, recruté à titre temporaire pour travailler cet été, dans les centres de vacances et dans les accueils de loisirs sans hébergement.

Vous avez le tableau des postes en question :

- directeur d'accueil de loisirs sans hébergement ;
- directeur centre de vacances ;
- directeur adjoint ;
- directeur adjoint centre de vacances ;
- animateur BAFA ;
- animateur BAFA centre de vacances ;
- animateur stagiaire ;
- animateur stagiaire centre de vacances ;
- cuisinier ;
- et personnel technique.

**M. CONTE :** Pas de questions ?

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), décide d'appliquer les indices détaillés ci-dessus, pour le personnel recruté à titre temporaire pour travailler dans les centres de vacances et dans les centres de loisirs sans hébergement.***

**[TIME CODE : 2 h 00 min 52 s]**

**M. CONTE :** Madame Drapeau, toujours.

**2026 02 11 – 24 Création du Comité Social Territorial (CST) commun entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Écoles**

*Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-29,*

*Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L251-5 à L251-10 et R252-30 à R252-59,*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2025,*

*Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines en date du 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*Éloïse DRAPEAU rappelle à l'assemblée que l'article L251-5 du Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'un « Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement*

*employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents. »*

*Conformément à l'article L251-7 du même code, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial unique, compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.*

*Pour des raisons de bonne gestion d'intérêt pour les agents, il semble cohérent de disposer d'un Comité Social Territorial unique, compétent pour l'ensemble des agents de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, du C.C.A.S de Saint-Pierre-des-Corps et de la Caisse des Écoles.*

*Les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 permettent cette création :*

- Commune = 401 agents,*
- CCAS. = 42 agents,*
- Caisse des Écoles = 3 agents,*

*Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de créer un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la commune, du CCAS et de la Caisse des Écoles.*

*L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :*

- Article 1 : de créer un Comité Social Territorial commun entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Écoles, qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et qui sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel de fin d'année 2026 ;*
- Article 2 : de rattacher ce Comité Social Territorial commun, pour son fonctionnement, à la commune de Saint-Pierre-des-Corps ;*
- Article 3 : d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la création de ce Comité Social Territorial commun.*

**Mme DRAPEAU :** Il s'agit de la création d'un Comité Social Territorial [CST] commun entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Écoles. La commune comprend 401 agents, le CCAS 42 et la Caisse des Écoles 3 agents.

**M. CONTE :** Y a-t-il des questions ? Monsieur Soulas ? Ah pardon, Madame Grosliéron !

**Mme GROSLÉRON :** Je voulais savoir si le Comité Social Territorial qui existe actuellement a été consulté ou pas. Ce n'est pas indiqué dans la délibération. Quels sont les avis des agents sur la question ?

**M. CONTE :** Ils sont favorables, puisqu'ils ont été consultés.

**Mme GROSLÉRON :** Ils sont favorables parce qu'ils ont été consultés ?

**M. CONTE :** Le CST a été consulté, et ils sont absolument favorables pour englober l'ensemble.

**Mme GROSLÉRON :** D'accord. D'habitude, c'est indiqué dans la délibération ! Là ce n'est pas indiqué.

**M. CONTE** : Eh bien, c'est une très bonne remarque, et je pense qu'on va le rajouter. En fait ce qu'il faut savoir, c'est qu'il n'y avait qu'un seul CST jusqu'à présent. Il n'y avait pas de CST pour le CCAS ni sur la Caisse des Écoles. Donc du coup, nous corrigeons cette erreur.

**Mme GROSLÉRON** : Donc ça englobe le tout. D'accord.

**M. CONTE** : Oui, même si ce n'était pas une obligation, effectivement.

Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Ma question était la même que celle qui a été posée.

**M. CONTE** : D'accord. OK.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), décide :**

- **Article 1 : de créer un Comité Social Territorial commun entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisses des Écoles, qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et qui sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel de fin d'année 2026 ;**
- **Article 2 : de rattacher ce Comité Social Territorial commun, pour son fonctionnement, à la commune de Saint-Pierre-des-Corps ;**
- **Article 3 : d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la création de ce Comité Social Territorial commun.**

[TIME CODE : 2 h 02 min 42 s ]

#### **2026 02 11 – 25 Tableau des effectifs 2026**

*Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2313-1,*

*Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines en date du 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la commune,*

*Le tableau des effectifs est joint en annexe à la délibération,*

*Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 – chapitre 012,*

*L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le tableau des effectifs 2026 de la commune.*

**Mme DRAPEAU** : Comme chaque année, il s'agit du tableau des effectifs.

Donc sur le tableau des effectifs 2026, soit le chapitre 012, sur les effectifs budgétés nous avons au total 443 agents, dont 338 permanents. Sur les effectifs pourvus, nous avons 397 agents. Et vous avez le détail dans la délibération.



dynamique partenariale particulièrement positive avec les établissements de la ville, marquée par un fort investissement des équipes éducatives et des coopératives scolaires.

Et donc pour l'année concernée, le montant total de la subvention s'élève à 27 705 euros, répartis comme suit :

- 24 441 euros au bénéfice de l'OCCE [*Office Central de la Coopération à l'École*];
- et 3 264 euros au bénéfice de l'USEP Wallon [*Union Sportive des Écoles Primaires*].

Ces crédits seront versés aux deux coopératives scolaires, qui assureront la mise en œuvre et le suivi des projets éducatifs financés. Je vous remercie.

**M. CONTE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Rosmorduc.

**M. ROSMORDUC** : Ce n'est pas une question, mais toujours la même petite remarque. Alors c'est très bien, nous nous félicitons des sorties et de la motivation des équipes enseignantes sur le sujet.

Mais après voilà, c'est toujours ce forfait de 17 euros que nous trouvons un petit peu « bête et méchant ». C'est-à-dire que cela fige un petit peu les demandes, alors que la notion de « reste à charge » pourrait être davantage prise en compte, je pense.

Alors, ce sujet avait dû être abordé à une Commission où je n'ai pas dû aller, mais c'est vrai que cette notion de... Oui, enfin, je veux dire « où je n'ai pas pu aller », puisque je vois que cela vous fait rire ! Mais donc, la notion de reste à charge pourrait être plus prégnante, et je crois que ça n'a pas été mis en place, pour le coup, de manière très claire.

Donc voilà, cela permettrait d'avoir une réelle égalité par rapport aux dépenses et finalement, encore une fois, par rapport aux restes à charge pour les équipes ou pour les familles quand il faut compléter.

**M. CONTE** : Monsieur Brimou.

**M. BRIMOU** : Alors, effectivement, à la suite de la remarque que vous avez formulée, notamment l'an passé, un travail un peu plus affiné et poussé a été mené avec les équipes éducatives pour s'assurer que le reste à charge, en particulier à destination des familles, soit le plus faible possible. C'est une priorité qu'a portée cette majorité, et je pense aussi l'ensemble du Conseil et la Commission Éducation.

Sur le choix des 17 euros, je rappelle qu'il y a eu quand même un travail comparatif qui a été mené auprès d'autres collectivités, et donc nous sommes là sur une somme très conséquente si je compare à des villes voisines. Et en particulier, nous savons que ce qui coûte le plus cher dans une sortie : en réalité ce n'est pas tant la prestation, mais c'est le transport. C'est donc aussi pour ça que nous sommes allés vers cette orientation-là.

Après charge à mon successeur notamment, et libre à lui de défendre éventuellement une augmentation de cette enveloppe !

**M. CONTE** : Pas d'autres questions ?

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (29 voix pour), décide :**

- **d'attribuer au titre des subventions de l'année 2026, à l'OCCE et à l'USEP, les sommes respectives**

<b>OCCE</b>	<b>2 444 100 €</b>
-------------	--------------------

**USEP H Wallon            326 400 €**

**correspondant aux projets présentés par les différentes écoles, conformément aux éléments exposés dans la note de présentation, pour un total de 27 705 € ;**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention cadre avec ces organismes pour permettre aux écoles de régler ces dépenses, telle que jointe à la présente délibération.**

**[TIME CODE : 2 h 06 min 35 s]**

## **SPORT :**

### **2026 02 11 – 27 Subvention municipale exceptionnelle USSP Athlétisme pour le renouvellement du parc des haies du stade Camélinat**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la sollicitation de l'USSP Athlétisme d'accompagnement de la collectivité pour soutenir l'initiative du club en lien avec une subvention de la Région Centre Val de Loire, pour l'acquisition de haies,*

*Vu le don proposé du matériel considéré à la collectivité,*

*Vu l'avis de la Commission Sport, en date du 15 décembre 2025,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*L'exposé de Monsieur Olivier CONTE entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *d'attribuer et de verser à l'USSP Athlétisme une subvention exceptionnelle de 5 240 € pour le renouvellement du parc des haies au stade Camélinat ;*
- *de prendre acte que le matériel considéré sera donné par l'association à la Ville dans le cadre des délégations faites au Maire le 9 octobre 2024.*

**M. CONTE :** Il s'agit d'accorder une subvention exceptionnelle à l'USSP Athlétisme. C'est une délibération que j'ai présentée en décembre l'année dernière.

En fait, ils ont obtenu une subvention très intéressante au niveau de la Région, notamment pour le remplacement des haies actuellement installées sur le stade Camélinat. La Région disposait de fonds de tiroir en quelque sorte qu'il fallait écouler, et donc l'USSP en a bénéficié. Ainsi nous allons avoir plus de 15 000 euros de haies qui vont être renouvelées sur le stade. Et pour notre part, nous avons un reste à charge de 5 240 euros, je crois, de mémoire. Oui, c'est ça !

Et à terme, l'USSP Athlétisme va nous faire don de ces haies que nous reprendrons donc dans le patrimoine de la Ville, notamment en termes d'assurance et de responsabilité puisque le stade Camélinat est aussi utilisé par les scolaires. Et nous entretiendrons le matériel.

Pas de questions ?

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, à l'unanimité (29 voix pour), décide :**

- **d'attribuer et de verser à l'USSP Athlétisme une subvention exceptionnelle de 5 240 € pour le renouvellement du parc des haies au stade Camélinat ;**
- **de prendre acte que le matériel considéré sera donné par l'association à la Ville dans le cadre des délégations faites au Maire le 9 octobre 2024.**

[TIME CODE : 2 h 07 min 45 s]

## **URBANISME :**

**Retour en séance de Monsieur Alain DELANCHY. Le nombre de conseillers présents repasse à 27. Le total des votants remonte à 30.**

### **2026 02 11 – 28 Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société Proméo pour le versement d'une indemnité d'immobilisation**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*Vu le projet de protocole d'accord transactionnel,*

*Considérant que dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Gare, le Conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 6 novembre 2022, la cession de terrains à la société Proméo afin qu'elle y réalise un programme d'hébergement et de bureaux,*

*Considérant que la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et la société Proméo ont contracté le 29 novembre 2022 une promesse unilatérale de vente, modifiée par avenant en date du 18 décembre 2025, aux termes desquels Proméo bénéficiait d'une faculté d'acquiescer le bien, moyennant notamment, en cas de non-réalisation de la vente, le versement à la Ville d'une indemnité d'immobilisation d'un montant de cent mille euros (100 000 €),*

*Considérant que par courriers en date du 5 août 2025 et du 29 octobre 2025, la société Proméo a informé la Ville de sa décision de renoncer à l'acquisition du bien, tout en sollicitant d'être dispensée du paiement de l'indemnité d'immobilisation,*

*Considérant que la Ville a contesté cette position, arguant que l'indemnité lui était due, et qu'en conséquence un litige précontentieux est né entre les parties,*

*Considérant que dans le cadre d'une tentative de résolution amiable du différend, les parties ont convenu du principe d'une transaction aux termes de laquelle la société Proméo verserait à la Ville, à titre transactionnel et définitif, une somme de quatre-vingt-dix mille euros (90 000 €),*

*Considérant qu'il y a lieu d'établir un protocole d'accord transactionnel pour formaliser les engagements réciproques et fixer les conditions définitives de règlement de ce litige,*

*Considérant que ce protocole doit être préalablement approuvé par le Conseil municipal,*

*Considérant que dans l'attente d'une délibération devenue exécutoire, la société Proméo a d'ores et déjà procédé à la mise sous séquestre de la somme de 90 000 €,*

*Considérant les termes du protocole transactionnel annexé à la présente délibération,*

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel proposé ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa représentante Madame la Première Adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.*

**M. CONTE :** Monsieur Delanchy est parti, donc je vais présenter la prochaine délibération. Il s'agit de l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel, relatif au dossier Proméo-Sémaphore.

Ce dossier existe depuis très longtemps, il est tombé complètement à l'eau et ça, c'est un petit peu le problème qu'on retrouve actuellement avec les promoteurs, malheureusement. Donc le dossier s'est arrêté, ils ont fait un courrier de renoncement au projet sauf qu'il existait une clause prévoyant qu'ils nous devraient dans ce cas 100 000 euros. Sauf qu'ils n'ont pas voulu, ils ne voulaient pas prendre en charge cette somme-là et nous avons trouvé un accord à 90 000 euros, sachant qu'à la base ils voulaient mettre 45 000 euros, je crois de mémoire.

C'est donc la somme figurant sur le protocole qu'il vous est proposé de signer, à savoir 90 000 euros. Ou alors nous partirions en contentieux pour deux ou trois ans, avec à la clé davantage de frais de procédures qui vont grever la somme.

Pas de questions ?

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :***

- ***approuve les termes du protocole d'accord transactionnel proposé ;***
- ***autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante Madame la Première Adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.***

[TIME CODE : 2 h 09 min]

## **VIE LOCALE :**

### **2026 02 11 – 29 Remboursement de location de la salle Joliot-Curie**

*Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 février 2026,*

*Vu l'avis de la Commission Finances en date du 4 février 2026,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*L'exposé de Monsieur CHAPEAU entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- de valider le remboursement de la location de la salle festive Joliot-Curie du 9 janvier 2026 ;
- d'autoriser le remboursement à l'attention de Madame BETTAHRAT Naïma, d'un montant de 215 € (quittance n° C 3368440 du 08/01/2026 – location du 9 janvier 2026)

**M. CHAPEAU :** Alors vous vous êtes félicitée tout à l'heure, Madame Lenoble, du travail fait par les anciennes municipalités sur les bâtiments dont dispose notre Ville. Mais malheureusement, nous sommes obligés de constater qu'un défaut d'entretien récurrent m'amène aujourd'hui à vous présenter cette prochaine délibération.

En effet, et là je vais parler de location parce qu'aujourd'hui, avec cette délibération, il s'agit d'une location de nos bâtiments. Mais ce problème ne concerne pas que les locations, puisqu'il concerne aussi toutes nos mises à disposition gratuites.

Aujourd'hui, nous n'avons plus de chauffage sur la Médaille et nous avons que difficilement du chauffage sur la salle Joliot-Curie. C'est pour cette raison que le 9 janvier dernier, une famille a loué la salle Joliot-Curie, mais malheureusement, des dysfonctionnements de chauffage ont obligé cette famille à quitter rapidement les lieux.

Nous vous proposons donc de rembourser cette famille des désagréments dont elle a été victime. Voilà.

**M. CONTE :** Merci ! Alors c'est au tour de Monsieur Guelmami et après, Madame Lenoble.

**M. GUELMAMI :** C'est quand même un petit peu moyen comme remarque, je pense ! À titre personnel, je suis propriétaire depuis six ans et je n'incrimine pas l'ancien propriétaire quand j'ai un problème chez moi.

L'entretien, je l'assure depuis six ans et je pense qu'il aurait pu être fait depuis six ans de votre côté. Donc vous avez fait des choix qui se discutent ou pas, il n'y a pas de problème, mais voilà, je pense que cette remarque n'avait pas sa place.

**M. CHAPEAU :** Eh bien, en tout cas, c'est mon quotidien d'adjoint en charge des associations, de devoir répondre à ce problème qui est récurrent dans la location de toutes nos salles. Voilà.

**M. CONTE :** Madame Lenoble ?

**Mme LENOBLE :** Je voulais juste amener une précision. Tout à l'heure quand j'ai parlé de l'ambition qu'avait portée la municipalité précédente, c'était pour évoquer l'ambition de ce complexe socioculturel qui a été construit. Et à ce moment-là d'ailleurs, l'opposition de droite au Conseil municipal s'y opposait, disant que notre ville ouvrière n'avait pas forcément besoin d'une aussi belle bibliothèque ! Donc ce que je voulais rappeler, c'était ça, c'était cette ambition dont nous bénéficions des fruits aujourd'hui.

En revanche comme je ne fais pas de langue de bois, je reconnais qu'il y a des problèmes d'entretien des locaux. Cependant vous vous souvenez, comme moi, que lors des Commissions générales lors desquelles ces questions ont été évoquées, les gens qui venaient des cabinets d'études nous disaient que ce problème est présent dans toutes les villes... Ah ben si ! Ils avaient dit que c'était une catastrophe à Tours par exemple, ça j'en suis sûre ! Je parle de l'atelier d'urbanisme et tout ça.

Voilà donc ça ne dédouane pas la municipalité précédente de ce qu'elle aurait dû faire, et qu'elle n'a pas forcément fait de la meilleure façon, mais c'est un problème récurrent dans de très nombreuses villes parce que ce sont des charges. Et vous le savez comme moi, depuis des années et des années, les dotations de fonctionnement pour les Villes diminuent et cela rend les choses très difficiles.

**M. CONTE** : Pas d'autres prises de parole ?

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), décide :**

- **de valider le remboursement de la location de la salle festive Joliot-Curie du 9 janvier 2026 ;**
- **d'autoriser le remboursement à l'attention de Madame BETTAHRAT Naïma, d'un montant de 215 € (quittance n° C 3368440 du 08/01/2026 – location du 9 janvier 2026)**

[TIME CODE : 2 h 11 min 55 s]

**M. CONTE** : Eh bien, maintenant, nous allons passer aux questions orales. La première question est posée par Madame Grosléron.

## **QUESTIONS ORALES :**

### **1. Question orale du groupe « Agir Ensemble » portant sur les œuvres d'art de Michel Audiard pour le parvis de la gare de Saint-Pierre-des-Corps**

*Rapporteur : Mme Béatrice GROSLÉRON*

*Monsieur le Maire,*

*La lecture du PV du Conseil métropolitain du 3 novembre 2025 nous indique page 12 — « Marchés Budget Général » — une décision de M. AUGIS concernant l'acquisition par la Métropole d'une œuvre d'art de Michel AUDIARD pour le parvis de la gare de Saint-Pierre-des-Corps en date du 12 août 2025 (sans concurrence et sans pub) pour la somme de 94 270 euros.*

*Nous savons que le parvis de la gare est de la compétence de la Métropole, mais quelle est votre position ? Il nous semble que vous avez votre opinion à faire valoir. Le Conseil municipal de Saint-Pierre n'a pas été non plus sollicité sur le sujet, il me semble. Quelle est la position des représentants de Saint-Pierre à la Métropole sur ce point ?*

*En période de difficultés sociales et budgétaires, ceci montre — s'il le fallait — que la maîtrise de la politique conduite par la Métropole a toute son importance même dans ce qui peut apparaître à certains comme un détail.*

**Mme GROSLÉRON** : Et je n'ai pas posé la question sur les œuvres de Monsieur Vindras, puisqu'on m'a déjà répondu sur ce point. Nous sommes d'ailleurs très heureux de savoir qu'elles vont récupérer leur place sur le parvis de la gare.

**M. CONTE** : Merci Madame Grosléron, pour cette question. Enfin, ce sont plutôt plusieurs questions, puisqu'il y en avait trois dans la question orale. Mais passons ! Après tout c'est le dernier Conseil...

Donc pour répondre, « la culture est un domaine sur lequel nous n'avons jamais transigé » : tels sont les mots de Cédric de Oliveira, vice-président délégué aux Équipements Culturels et à la Communication de Tours Métropole. Chaque année, la culture est l'un des seuls budgets qui ne fait pas débat au sein du Conseil métropolitain.

La culture participe au rayonnement de notre commune, de notre territoire et lors de la validation du projet du parvis de la gare en 2023-2024, la culture devait être présente. Pourquoi ? Parce que *Don Quichotte* et *Sancho Panza*, deux œuvres de Jean Vindras, étaient déjà sur ce parvis. Actuellement stockées au centre municipal, ces œuvres retrouveront leur place. Mais ça, c'était prévu, et je l'avais

déjà dit, notamment lors de l'enquête publique, puisque la question avait été posée lors de la réunion publique organisée par la Métropole.

Quant aux œuvres de Michel Audiard, celles-ci ont pour objectif de faire le lien entre la terre, la Loire, la gare, notre patrimoine, notre territoire et le national. Donc ça, c'était en fait le cahier des charges qui avait été donné par la Métropole, puisqu'il s'agit d'un projet métropolitain et c'est porté par la Métropole. Et bien évidemment, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps avait quand même son mot à dire, en effet. Mais c'est un projet métropolitain.

Pour ma part, il me semble que la défense de notre culture, de nos origines et de notre identité sont des éléments fondamentaux pour nous et pour les générations à venir. Et je pense que la culture participe grandement au lien social entre tous. Voilà.

Monsieur Guelmami ?

**M. GUELMAMI** : Il n'y aura qu'une question !

[TIME CODE : 2 h 15 min 30 s]

2. Question orale du groupe « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps » concernant le déménagement de la caserne des pompiers

*Rapporteur : M. Anis GUELMAMI*

*Monsieur le Maire,*

*Nous sommes toujours en attente d'une solution concernant le déménagement de la caserne des pompiers, où en êtes-vous ?*

**M. CONTE** : Bonne question. Eh bien, j'attends !

En fait je suis un peu comme vous, j'attends de savoir quel sera le résultat des concertations entre le SDIS [*Service Départemental d'Incendie et de Secours*] et la Métropole, puisque ce n'est plus un sujet départemental.

Voilà, donc ceci est en cours puisque le contrôleur général et le Président de la Métropole se rencontrent régulièrement. Mais je ne suis pas dans ces réunions, tout comme le Maire de Tours. Donc le travail se fait pour l'instant entre la Métropole et le SDIS.

Eh bien écoutez, avant de clore définitivement cette séance, cette dernière séance du Conseil municipal, je voulais quand même vous remercier tous ! Toutes et tous, pour tous ces débats qui nous ont animés : des débats parfois un peu tendus, houleux, c'est arrivé quelquefois quand même, avec des départs précipités avant la fin de séance... Mais tout ce qu'on peut retenir, c'est que ces débats se sont tous tenus dans un intérêt pour notre ville. Et ça, je tiens à vous en remercier, parce que nous avons toujours eu des débats quand même constructifs, que ce soit avec l'ancien Maire ou avec moi depuis septembre 2024. Et il y a eu des choses sur lesquelles nous avons fait consensus quand même, c'est arrivé !

Mais voilà, je voulais quand même vous remercier au moment de finir ces presque six ans, parce que nous n'avons pas eu un mandat complet comme certains, nous n'avons commencé qu'au mois de juillet, je vous le rappelle. Le 4 juillet exactement, nous avons commencé le 4 juillet.

Et je tiens aussi à saluer et remercier l'ensemble des services de la Ville qui ont travaillé, qui ont œuvré aussi, qui nous ont accompagnés au sein des Commissions où nous avons tous siégé. Donc je remercie la Direction Générale, le service des Finances, le service Bâtiments, le service Voirie de la Métropole... Enfin voilà, je remercie tous ces services qui nous ont accompagnés tout au long de

ce mandat, et qui ont fait que nous avons pu travailler, faire avancer et grandir cette ville tous ensemble, au sein de ce Conseil municipal.

Voilà, c'étaient des mots importants que je voulais vous donner, et je remercie aussi toute mon équipe qui s'est battue jusqu'au bout pour qu'on puisse faire avancer et faire valoir nos idées, notre projet.

Et écoutez, maintenant, je vous invite à un verre de l'amitié, parce que je pense que c'est important quand même de clôturer ce mandat, ce dernier Conseil municipal avec un verre de l'amitié ! Et avec le public qui est présent aussi, voilà. Et je vous remercie !

*Des applaudissements retentissent dans la salle.*

*La séance est levée à 20 h 20.*

**Le Secrétaire de Séance,**

**Alain DELANCHY**



**Le Maire,**

**Olivier CONTE**

